

## SOMMAIRE

### Villes

- 1) « L'INA va former des journalistes du Bahreïn à Bry-sur-Marne » - 94 Citoyens
- 2) « Villiers / Régionales : la droite veut pointer des « occasions manquées » - Le Parisien

### Département

- 1) « 200 jeunes sont toujours sans affectation dans le Val-de-Marne selon SOS rentrée » - Le Parisien

### Région / Régionales

- 1) « Grand Paris : NKM revient dans la course » - Les Echos
- 2) « Le coup d'envoi du chantier du Grand Paris est donné » - Les Echos
- 3) « Ile-de-France : L'entrepreneur de l'année » - L'Express
- 4) « L'accueil des réfugiés s'organise » - Le Parisien
- 5) « Coup de projecteur sur l'écologie urbaine à Plaine Commune » - Les Echos
- 6) « La Gaîté lyrique cherche à s'ouvrir à de nouveaux publics » - Les Echos
- 7) « Culture / Entrez sans limite au Centre Pompidou » - Le Parisien

### Politique nationale

- 1) « Accueil des réfugiés : les maires de droite divisés » - Le Monde
- 2) « Accueil des réfugiés Les Départements mobilisés » - Communiqué de presse de l'ADF
- 3) « Prestations sociales : nouvelles règles de revalorisation en vue » - Les Echos
- 4) « Gilles Carrez « sceptique » sur le respect des 3,3% de déficit en 2016 » - AFP
- 5) « La réforme du droit du travail est une opportunité historique » - Les Echos
- 6) « Droit du travail : vers une réforme prudente » - Le Monde
- 7) « Un rapport qui satisfait le patronat et les syndicats réformistes » - Le Monde
- 8) « Emmanuel Macron tente de rester sur le devant de la scène » - Le Monde

# Revue de presse: Jeudi 10 septembre 2015

---

- 9) « Changer le droit du travail, jusqu'où ? » - La Croix
- 10) « Plus de places en crèche, moins d'assistantes maternelles » - La Croix
- 11) « Tabac : le gouvernement maintient le principe du paquet neutre » - Le Monde
- 12) « Fonctionnaires : La Cour des comptes alerte sur le coût de l'accord sur les carrières » - Les Echos
- 13) « La France se penche sur le potentiel de la voiture à hydrogène » - Les Echos
- 14) « Brèves » - Le Monde
- 15) « Brèves » - Les Echos

## **Ouverture et curiosités**

- 1) « Surchauffe autour de la vidéosurveillance » - Les Echos
- 2) « La pauvreté s'accroît, la peur d'y tomber aussi » - Le Monde
- 3) « Le patronat allemand souhaite faciliter l'embauche de réfugiés » - Le Monde
- 4) « Le Parlement européen bannit les animaux clonés » - Le Monde
- 5) « Les marchés vont passer au révélateur des élections en Europe » - Les Echos

## Villes

*« L'INA va former des journalistes du Bahreïn à Bry-sur-Marne » - 94 Citoyens*



L'Institut national de l'audiovisuel (INA) vient de signer un contrat avec le ministère de l'Information du Bahreïn pour former des étudiantes de la Royal University for Women.

Dès le mois d'octobre, 32 journalistes ou jeunes diplômées en journalisme de l'Etat du Barheïn, réparties en 4 groupes de 8, viendront à Bry-sur-Marne, au siège de l'Ina, pour suivre des cours qui seront validés par un certificat professionnel dans la réalisation de contenus journalistiques.

Au-delà de son objet principal, dédié à l'archivage et la valorisation des contenus audiovisuels de France Télévision et Radio France, l'INA dispense en effet des formations, qui accueille à la fois 250 étudiants du BTS au master dans les filières audiovisuelles (production, son, montage, réalisation, documentation...) en partenariat avec l'ENS Cachan, l'école des Chartes, les université Paris I, Paris Marne-la-Vallée..., et un centre international d'expertise des médias et des contenus numérique qui accueille chaque année 5 500 étudiants et stagiaires pour le compte de 400 clients entreprises ou institutions. L'INA dispose de deux sites de formation, à Issy-les-Moulineaux et à Bry-sur-Marne, qui dispose de tous les plateaux techniques. C'est dans le cadre de centre international d'expertise qu'a été conclu le partenariat avec la Royal University for Women du Bahreïn.

*« Villiers / Régionales : la droite veut pointer des « occasions manquées » - Le Parisien*

## VILLIERS-SUR-MARNE

### Régionales : la droite veut pointer des « occasions manquées »

■ « Dénoncer le bilan de la gauche en matière de transports et souligner les occasions manquées », c'est ce que feront Laurent Lafon, Marie-Carole Ciuntu têtes de liste de Valérie Péresse dans le Val-de-Marne et Vincent Jeanbrun, porte-parole de la candidate de la droite et du centre, lors d'un déplacement à Villiers-sur-Marne aujourd'hui à 11 h 30, sur l'esplanade de la gare en présence de Jacques-Alain Benisti, le député-maire de la ville.

Ils évoqueront notamment la future gare dite des trois communes (Villiers/Bry/Champigny) devant être construite sur la future ligne 15 du Grand Paris Express « déjà décalée de plus de deux ans ».

## Département

*« 200 jeunes sont toujours sans affectation dans le Val-de-Marne selon SOS rentrée » - Le Parisien*

### LE CHIFFRE

**200** jeunes sont toujours sans affectation dans le Val-de-Marne, selon SOS rentrée. « 200 jeunes sont toujours sans affectation dix jours après la rentrée. Tous les niveaux d'études sont concernés, de l'accès à une seconde générale ou professionnelle à l'université », assure-t-on au département. Selon les chiffres de SOS rentrée, le dispositif du conseil départemental qui aide ces « sans-bahut », il y aurait notamment 36 jeunes de moins de 16 ans qui n'auraient pas d'établissement, alors même que leur scolarisation est obligatoire.

## Région / Régionales

« Grand Paris : NKM revient dans la course » - Les Echos

Les Echos Jeudi 10 septembre 2015

FRANCE // 05

### Grand Paris : NKM revient dans la course

- Le gouvernement retoque une nouvelle tentative d'éviction de l'ex-ministre du futur Conseil de la métropole.
- Celle-ci ne part pas favorite pour la présidence.

#### COLLECTIVITÉS LOCALES

Matthieu Quiré  
mquiret@lesechos.fr

Le bras de fer entre Anne Hidalgo et Nathalie Kosciusko-Morizet (NKM) a cette fois tourné à l'avantage de cette dernière. Le gouvernement vient de couper court au projet porté à la mairie de Paris de tenter une seconde fois d'écarter la patronne de la droite parisienne du futur Conseil de la métropole du Grand Paris.

Cette nouvelle collectivité regroupant Paris et 124 villes franciliennes sera créée début janvier et chaque commune désignera dans la foulée ses représentants. Le gouvernement avait inséré dans la loi sur les compétences des collectivités votée à l'Assemblée en juillet un amendement modifiant le mode de ces scrutins, fixé à l'origine dans la loi sur les métropoles de 2014. Objectif officiel plutôt vertueux : en réduire le nombre d'élus du Conseil communautaire de 350 à 210, dont une soixantaine pour Paris.

Mais les juristes socialistes avaient également imaginé une subtilité mécanique de désignation des représentants de Paris contingents

par arrondissement. Ce qui aboutissait à exclure NKM, élue dans un 14<sup>e</sup> arrondissement à majorité socialiste, d'un siège au Conseil mais aussi d'une éventuelle candidature à sa présidence. L'exécutif parisien se justifiait par le fait que l'ancienne ministre avait échoué à devenir maire de Paris, et donc a fortiori de la métropole. Les élus d'opposition ont fait un casus belli de cet amendement « anti-NKM » censuré en août par le Conseil constitutionnel. En revanche, la réduction du nombre d'élus n'a pas été rejetée par les sages.

#### Des agissements stériles

Echaudé, le gouvernement préfère ne pas tenter à nouveau l'expérience, explique un conseiller ministériel, malgré la pression de l'exécutif parisien. La Mairie travaillerait sur un nouvel amendement découpant par exemple le vote par regroupement d'arrondissements.

Comme de nombreux élus, un conseiller de la majorité parisienne se dit « consterné par la fixation que font Anne Hidalgo et son entourage contre NKM ». Un autre élu francilien assure que ces agissements sont d'autant plus stériles que la numéro deux des Républicains ne représente aucune menace pour Anne Hidalgo. « Les élus franciliens

ne voteront pas pour elle, ils veulent un maire de terrain », assure-t-il.

NKM refuse pour l'instant de se déclarer candidate mais ses ambitions franciliennes sont connues. Quant à la gauche, elle a fait le deuil de la présidence du Grand Paris depuis les dernières municipales. Le basculement des majorités politiques des mairies garantit à la droite le pilotage de la métropole. Les jeux d'ici à janvier seraient encore très ouverts. ■



Elue du 14<sup>e</sup> arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet aurait été exclue du futur Conseil du Grand Paris si les sages n'avaient pas censuré le mode de répartition des sièges. Photo Stéphane de Sakutin/AFP

### Budget 2016 : les maires et le gouvernement fourbissent leurs armes

L'Association des maires de France mobilise le 19 septembre. L'Etat prépare des coups de pouce pour les territoires fragiles.

Plus d'eau pour la douche, plus de logements sociaux, plus de décade d'aide aux entreprises. Le clip que diffusera l'Association des maires de France (AMF) pour sa journée de mobilisation du 19 septembre promet un cauchemar si la baisse des dotations de l'Etat aux communes se poursuit aux dépens des services de proximité. Son président, François Baroin, a répété que leur

chute de 30 % d'ici à 2017 risquait de mettre dans le rouge 1.500 communes en fin d'année. Un chiffre que conteste vigoureusement le gouvernement : il s'agirait du nombre de communes dans le radar du réseau d'alerte des collectivités en difficulté. L'Etat n'a recensé qu'une trentaine de communes susceptibles de connaître une capacité d'auto-financement négative et, donc, un passage sous tutelle des préfets en fin d'année.

L'AMF assume de faire monter la pression dans la négociation en cours sur le projet de loi de finan-

ces 2016. Celui-ci inscrit une baisse de 3,67 milliards d'euros des dotations aux collectivités locales mais aussi plusieurs évolutions. L'engagement, notamment, une profonde réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et va créer un fonds d'investissement d'1 milliard d'euros pour les communes.

Encore incertains en juillet sur la réalisation de ces projets, les ministères concernés se voulaient plus confiants ces derniers jours, notamment après la conférence de presse lundi dernier du président de la République. François Hollande s'est engagé à réaliser la

réforme de la DGF et le fonds, les justifiant comme un moyen d'équilibrer l'effort d'économies entre communes riches et pauvres.

D'autres aménagements sont sur la table, comme le rythme de croissance des fonds de péréquation. Des premiers éléments sont attendus au comité des finances locales du 29 septembre mais la bataille pourrait se régler au Parlement. En attendant, chacun fourbit ses armes. L'AMF va dégalner une pétition sur change.org et l'Elysée un Conseil interministériel sur la ruralité en début de semaine prochaine à Vesoul, en Haute-Saône. — M. Q.

« Le coup d'envoi du chantier du Grand Paris est donné » - Les Echos

## Le coup d'envoi du chantier du Grand Paris est donné

- Les travaux pour le prolongement de la ligne 14 vont débuter ces jours-ci.
- Ils permettront l'ouverture de quatre nouvelles stations dans quatre ans.

### TRANSPORT

Dominique Malécot  
dmalecot@lesechos.fr

Le premier tunnelier du chantier du Grand Paris est en poste depuis ce mercredi. Baptisé « Magaly », du prénom d'une agente de la RATP, il pourra entrer en service d'ici quelques jours, une fois terminés les derniers travaux d'assemblage de cette machine de 1.400 tonnes et de 96 mètres de long.

Elle pourra alors filer à la vitesse de 12 mètres par jour en direction de la gare Saint-Lazare, où elle sera démontée, pour être ensuite remontée à son point de départ, la future station de Pont Cardinet de la ligne 14 de la RATP. Le prolongement du tunnel vers le nord pourra enfin commencer. Magaly sera rejoint à la fin de l'année par une deuxième machine, partie elle du nord, pour terminer, en 2017, les 5,8 kilomètres de tunnel confiés au groupement d'entreprises Eiffage TP-Razel Bec.

Suivront la pose des équipements ferroviaires et l'aménagement des quatre stations que ce futur axe permettra d'ajouter à la ligne 14: Pont Cardinet, Porte de Clichy, Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen. L'ouverture au public est attendue en 2019, soit deux ans après la date prévue au début de l'année. « Les dates annoncées lors des procédures de déclaration d'utilité publique sont toujours décalées, nous tiendrons les délais », affirme aux « Echos » une responsable du projet.

Le coût de ce nouveau tronçon a été fixé à 1,35 milliard d'euros en 2012, auxquels s'ajoutent près de 620 millions de matériel roulant. Le prolongement de la ligne 14 implique en effet le remplacement



L'impressionnant tunnelier Magaly a été assemblé. Le travail de forage commencera dans quelques jours entre Pont Cardinet et la gare Saint-Lazare. Photo Patrick Kovarik/AFP

des rames actuelles. La capacité va être sensiblement augmentée pour être en mesure de transporter 40.000 voyageurs par sens et par heure, soit près de 1 million par jour, selon les prévisions de trafic. Soit autant que l'actuel RER A.

Désengorger la ligne 13  
Dans un premier temps, le prolongement de la ligne 14 doit permettre de désengorger la ligne 13, particulièrement saturée malgré tous les efforts consentis pour en augmenter la capacité. Mais, surtout, la ligne 14 doit encore être prolongée au nord jusqu'à la future gare du Grand Paris Carrefour Pleyel et au sud jusqu'à l'aéroport d'Orly. Travaux que le Premier ministre Manuel Valls a demandé d'accélérer.

« La ligne 14 est le symbole de ce que le Grand Paris peut apporter à l'Île-de-France. C'est aussi une vitrine à l'international pour les entreprises qui l'auront construite. »

PHILIPPE YVIN  
Président de la Société du Grand Paris

Dans sa future configuration, la ligne sera l'épine dorsale du futur réseau de transport du Grand Paris avec ses 200 kilomètres de tunnels et ses 68 gares. La Société du Grand Paris, en charge de sa construction, finance d'ailleurs 55 % de ce prolongement vers le nord.

De Valérie Pécresse, candidate Les Républicains à la présidence de la région Île-de-France, à Anne Hidalgo, maire socialiste de Paris, en passant par les maires de Saint-Ouen et de Clichy ou les présidents des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, tous s'accordent sur deux points : le Grand Paris est essentiel au rayonnement de la région, mais doit aussi permettre d'améliorer le réseau existant. ■

### VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

75 Vente aux enchères publiques au Palais de Justice de PARIS-4, bd du Palais le jeudi 15 octobre 2015 à 14h - EN UN LOT  
**à PARIS 15<sup>e</sup> - 34, Bd de Grenelle**  
Surface : 74,02 m<sup>2</sup>  
**UN APPARTEMENT de 74,02 m<sup>2</sup>**  
Comprenant : Entrée, cuisine, séjour, dégagement et placard, wc, salle de bains, chambre. Le bien est occupé.  
Mise à Prix : 25 000 €  
Rens. : M<sup>re</sup> Eric SIMONNET, Avocat au Barreau de PARIS, 106, rue de Richelieu-75002 PARIS - T. : 01.42.61.48.00 (de 9h à 12h) - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI de PARIS ou au cabinet de l'Avocat poursuivant ou le cabinet des conditions de vente peut être consulté - Sur les lieux pour visiter en s'adressant à l'Avocat poursuivant

94 VENTE aux enchères publiques, au palais de justice de CRETEIL (94), le jeudi 15 octobre 2015 à 9h 30 - EN UN SEUL LOT  
**3 CAVES et 17 BOXES**  
**à VILLENEUVE SAINT GEORGES (94)**  
**38 avenue de Choisy**  
3 CAVES (Bât. A, au sous-sol), 8 BOXES (Bât. B, RDC), 8 BOXES (Bât. C, RdC)  
Mise à Prix : 10.000 €  
Consignation pour enchères : 3.000 €  
S'adresser : A Maître Serge TACNET, avocat, 60, rue Jean Jaures (94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, Tél. 01.47.08.94.22, depositaire d'une copie du cahier des conditions de vente - Au greffe du TGI de CRETEIL ou le cahier des conditions de vente est déposé, les lundi et mardi - Sur les lieux pour visiter, ou une visite sera organisée - INTERNET www.vilmf.fr

75 Vente aux enchères publiques, le Lundi 12 octobre 2015 à 14 H 00 au TGI de PARIS, au Palais de Justice, 4 boulevard du Palais  
**UN APPARTEMENT à PARIS 11<sup>e</sup>**  
**37 rue de Montreuil**  
de 69 m<sup>2</sup> (hors terrasse) Également sur cour, escalier 5, au 1<sup>er</sup> étage, porte en face, comprenant : entrée, dégagement, cuisine, grand séjour, 2 chambres, salle de bain, w.c., petite terrasse. Avec UNE CAVES - LIBRE de toute occupation  
MISE A PRIX : 540.000 Euros (outre les charges)  
Pour consulter le cahier des charges et conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 10/02/2015 à Maître Sylvie JOUAN, membre de la SGP JOUAN - WATELET, Avocats à PARIS 11<sup>e</sup>, 63 rue de Rivoli - Tél. : 01 53 10 11 80  
VISITE sur place le Mercredi 10 septembre 2015 de 14 H 00 à 15 H 00

7, rue Sainte Anne - 75001 PARIS - Tél. : 01.42.96.05.50

## Pas de baisse de la TVA pour les bus et les métros

Le gouvernement a abandonné l'idée d'un retour à un taux de 5,5 % pour les transports du quotidien.

Lionel Steinmann  
lsteinmann@lesechos.fr

C'est non. Le gouvernement a finalement renoncé à ramener de 10 à 5,5 % le taux de TVA appliqué aux transports du quotidien. L'exécutif a pourtant planché sur ce scénario durant tout le mois de juillet (« Les Echos » du 17 juillet), malgré le démenti apporté à l'époque par le ministre des Finances, Michel Sapin. Il devait concerner les réseaux de transport en commun répondant à des obligations de service public, c'est-à-dire les bus et métros des villes, les trains régionaux (TER) et les trains Intercités. Mais cette option a été écartée à la fin du mois d'août. Une information révélée il y a quelques jours par la revue spécialisée « Ville, rail et transports » et implicitement confirmée mercredi, lors d'une conférence de presse par Jean-Pierre Farandou, le président de l'Union des transports publics (UTP), la fédération patronale du secteur.

A quelques semaines de la tenue à Paris de la conférence mondiale sur le climat, la mesure, dont le coût était évalué par des professionnels à 300 millions d'euros par an, aurait été un signe fort en faveur de l'environnement. Elle aurait été également un coup de pouce indirect au pouvoir d'achat des Français. Pour les élus locaux, elle devait également

compenser le relèvement, annoncé début juin par Manuel Valls, de 9 à 11 salariés du seuil à partir duquel les entreprises doivent s'acquitter du versement transport, une taxe acquittée par les entreprises et dédiée au transport en commun. Une décision prise pour aider les TPE-PME, mais qui prive potentiellement les collectivités locales de centaines de millions d'euros à partir de 2016 pour bouclier des budgets transport déjà fragilisés par la baisse des dotations de l'Etat. Mais l'exécutif a finalement changé de cap fin août. Et opté, l'esprit manifestement déjà tourné vers l'élection présidentielle de 2017, pour une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu, mesure plus visible par l'électorat.

### Fonds de soutien

Pour calmer les griefs émanant des collectivités locales, un fonds de soutien de 1 milliard d'euros a également été confirmé il y a quelques jours. Le gouvernement aurait par ailleurs promis que la mesure concernant le versement transport ne priverait pas les villes de ressources : selon le dernier scénario circulant en date, les TPE qui bénéficieraient de l'exonération de cette taxe continueraient de la verser, puis seraient remboursés par Bercy.

Au grand dam des professionnels, le retour au taux réduit de TVA, qui était pratiqué jusqu'en 2011, devra donc attendre. « Nous ne laisserons pas tomber le combat », promet toutefois le Groupement des autorités responsables de transport (GART). ■

« Ile-de-France : L'entrepreneur de l'année » - L'Express

## Emploi / Réussir

L'EXPRESS / III



JURY DE L'ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

- > **Marie-Odile Amaury**  
Présidente du jury  
Présidente du Groupe Amaury
- > **Denis Akriche**  
Président d'Armatiss-Lc
- > **Daniel Augereau**  
Président-directeur général de Synergie
- > **Philippe Barbier**  
Président du directoire de Pomona
- > **Patrick Lacquement**  
Président de Ponticelli Frères
- > **Sylvain Oreb**  
Président d'Orientis (Kusmi Tea)
- > **Olivier Schiller**  
Président de Septodont

## Ile-de-France L'Entrepreneur de l'année

Attention excellence ! Voici notre grand rendez-vous annuel avec les chefs d'entreprise les plus performants de France. Soit les sept lauréats du prix de l'Entrepreneur 2015 élus par le jury de la région Ile-de-France.

La réhabilitation de l'entreprise et de l'entrepreneur est en cours : si les risques et la rémunération du capital et de l'actionnaire restent des sujets sensibles, politiques et opinion publique associent enfin innovation, internationalisation et résultats avec développement, valeur ajoutée et création d'emplois. Un tournant culturel parfaitement incarné par les success-stories des lauréats du prix de l'Entrepreneur, organisé depuis vingt-trois ans par EY et L'Express-L'Expansion, en partenariat avec le groupe Edmond de Rothschild et Verlingue, courtier en assurances, et avec le soutien de BPI France, *Les Echos* et Widoobiz. Notre dossier délivre, sans angélisme, un coup de chapeau à des entreprises indépendantes, start-up, PME et ETI (entreprises de taille moyenne) qui visent l'excellence pour être leaders sur leur marché et s'imposer sur la scène mondiale. A la tête de ces pépites, des dirigeants pragmatiques qui ne baissent pas les bras et s'adaptent pour faire face aux crises et à la concurrence. Des entrepreneurs hors normes, souvent discrets et peu connus, qui réinvestissent les profits dans le

développement de leur structure et partagent avec leurs collaborateurs l'esprit d'entreprendre. Une spirale vertueuse qu'il faut encourager.

### En haut du tableau

Pour être éligibles au prix de l'Entreprise de l'année, les PME, ETI et groupes indépendants sélectionnés par la rédaction de L'Express-L'Expansion, en collaboration avec Ellisphere, doivent avoir réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros et connu entre 2010 et 2014 une croissance cumulée de plus de 20 % et une rentabilité avant impôt supérieure ou égale à 3 %. Ils ne doivent pas être la filiale d'un groupe et leur dirigeant doit détenir au moins 10 % du capital. Les prix Start-up sont attribués à de jeunes entreprises (huit ans maximum) qui n'ont pas atteint ces performances, mais présentent un fort potentiel. Voici les portraits de sept entreprises élues par le jury Ile-de-France qui ont reçu leur prix, le 8 septembre, à Paris. Dans une seconde étape, un jury national, réuni le 3 septembre, a élu les lauréats nationaux. Leurs prix leur seront remis à Paris le 13 octobre. • Patricia Salentey

JURY DES START-UP DE L'ANNÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

- > **Jacques-Henri Eyraud**  
Président du jury  
Président de Turf Editions
  - > **David Dayan**  
Cofondateur et codirigeant de Showroomprive.com
  - > **Bertrand Diard**  
Cofondateur de Talend et d'Influans
  - > **Laurent Horwitz**  
Président-directeur général de Companeon
  - > **Olivier Mathiot**  
Président-directeur général de PriceMinister
  - > **Eric Morand**  
Directeur du département Nouvelles technologies, innovation et services d'Ubifrance
  - > **Thierry Petit**  
Cofondateur et codirigeant de Showroomprive.com
  - > **Benoît Sillard**  
Président-directeur général de CCM Benchmark Group
- Retrouvez tous les candidats d'Ile-de-France sur [www.lexpress.fr/entrepreneurdelannee](http://www.lexpress.fr/entrepreneurdelannee)

N° 3349 / 9 septembre 2015

IV / **Emploi / Réussir**



**DÉTERMINE** Pierre Gattaz a redéployé Radiall vers de nouveaux secteurs : l'aéronautique, le spatial et le militaire.

## Radiall part à la conquête du monde

L'entreprise familiale de Pierre Gattaz, aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de la connectique pour l'aéronautique, le spatial et le militaire, réalise plus de 80 % de son activité à l'international.

**L**e « patron des patrons », Pierre Gattaz, n'est pas peu fier de recevoir le prix de l'Entrepreneur de l'année en Ile-de-France. « Etre primé, c'est pour moi une fierté extrême. C'est la reconnaissance par mes pairs des résultats de vingt ans d'efforts, de stratégie pour durer et porter nos valeurs », exprime d'emblée le président de Radiall, écartant, un brin amusé, la question d'un vote du jury qui aurait pu être influencé par sa casquette de président de la première organisation patronale française : « Au contraire, être président du Medef pouvait inhiber les votes ! Les jurés ont bien précisé que leur choix s'est porté sur l'entrepreneur que je suis, comment j'avais réussi à réinventer

Radiall au fil de ces vingt dernières années et passé avec succès trois crises majeures. » Dont acte.

### Le dernier des Mohicans de la connectique en France

Pour illustrer son propos, Pierre Gattaz aligne quelques chiffres clefs : lorsqu'il succède, en 1992, à son père, Yvon, cofondateur, en 1952, de Radiall avec son frère Lucien, la société de composants électroniques pèse 70 millions d'euros. Aujourd'hui, elle en vaut près de 300 millions. De plus, cette entreprise qui n'avait pas de profit affiche, en 2014, 16 % d'Ebit (bénéfice avant intérêts et impôts). Pierre Gattaz souligne aussi que Radiall comptait 1 000 salariés, dont 900 en France, contre

plus de 3 000 aujourd'hui, dont la moitié en France, avec la création d'une cinquième usine. Et de revendiquer « Nous avons zéro dette... même chose aujourd'hui ! » Pour survivre à la bérézina subie par les fabricants français de connecteurs, dont Radiall est quasiment le seul survivant (et le plus gros), celui qui se désigne lui-même comme « le dernier des Mohicans » a dû réinventer l'entreprise. Lors de la crise de 2001, 70 % de l'activité de Radiall reposait sur les télécoms Pierre Gattaz décide de redéployer son groupe vers des secteurs aux cycles plus longs : l'aéronautique, le spatial et le militaire. Il repense alors l'organisation et les process afin de séduire des clients comme Boeing.

### Adepte du lean management

« Pour se développer, il faut associer trois fondamentaux : innover, devenir mondial et être dans l'excellence opérationnelle » résume Pierre Gattaz. Avec 7 % du chiffre d'affaires investi dans la R&D, le premier point est acquis ; pousser les feux de l'international, c'est une des passions du dirigeant qui, en vingt ans, a fait passer le chiffre d'affaires export de 50 à 87 % et a accéléré la dynamique en Asie et en Amérique avec la création d'une usine au Mexique (700 salariés) pour répondre aux demandes de Boeing. Mais la clef de ce développement est l'organisation des process industriels pour réduire les coûts et gagner en qualité et en temps. Un choix décisif pour ce patron qui met le *lean management* au cœur de sa vision parce que « c'est aussi un projet qui donne du sens au travail en associant performance, motivation, intelligence et initiative ». Un patron qui revendique les valeurs d'une entreprise familiale engagée sur le long terme, agile « comme un 4 x 4 tout terrain » et indépendante. « C'est, résume Pierre Gattaz, ce qui me permet de dire lorsque je défends l'entreprise : "je l'ai fait !" » • P.S.

### ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE ÎLE-DE-FRANCE

**RADIALL**  
AUBERVILLIERS (93)  
Activité : connectique, composants électroniques  
CA 2014 : 279,3 millions d'euros  
Effectifs : 3 000

« L'accueil des réfugiés s'organise » - *Le Parisien*

## SOLIDARITÉ

# L'accueil des réfugiés s'organise

« **CONSCIENTE** de la tragédie humanitaire à laquelle nous assistons, la ville du Plessis Tréville a décidé de s'inscrire dans la mission de solidarité en proposant d'accueillir des familles de réfugiés », écrivait hier la commune qui se dit « à l'écoute de toutes les initiatives individuelles, associatives ou municipales qui mobilisent les bonnes volontés pour venir en aide aux réfugiés ».

### La communauté musulmane se mobilise

Par ailleurs la communauté musulmane s'organise. Hier soir, plusieurs responsables de mosquées ou d'associations culturelles devaient

se rassembler à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne). Une réunion à l'initiative de Djamel Riazi, de l'association Fraternité interculturelle génovéfaine (FIG). « Face au grand mouvement de solidarité, on s'est dit qu'il fallait aussi qu'on fasse quelque chose, confie Djamel Riazi. J'ai contacté d'autres personnes, au final nous sommes une quinzaine, issus de mosquées de l'Essonne, mais aussi de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. » Aucun plan d'action n'est encore clairement arrêté. « L'objectif est de trouver des idées », détaille Djamel Riazi.

*Lire notre reportage à bord d'un bus avec des migrants pages 4 et 5.*

« Coup de projecteur sur l'écologie urbaine à Plaine Commune » - Les Echos

## Coup de projecteur sur l'écologie urbaine à Plaine Commune

Le territoire situé en Seine-Saint-Denis a décidé de communiquer sur son engagement en matière environnementale.

### L'agenda 21

du territoire, qui recense les projets de développement durable, sera au coeur de la communication de la collectivité.

Alors que les élus de Plaine Commune ont décidé de mettre l'écologie urbaine au coeur de leur démarche institutionnelle, « la communauté d'agglomération n'est pas nécessairement identifiée par les citoyens comme acteur du développement durable », rapporte Keavy Harkin, chargée de ce dossier à la direction de la communication de la collectivité. Inscrire cette problématique dans chaque opération d'aménagement - principale compétence de la communauté d'agglomération - ne suffit donc plus. « Tout au long de l'année 2015, nous avons beaucoup oeuvré dans la perspective de la COP 21 et avons organisé de nombreuses expositions axées sur notre territoire. Par exemple, une exposition prospective sur son adaptation à l'horizon 2030 », illustre la chargée de communi-

tion. Avec un mot d'ordre : « Ni dramatiser ni culpabiliser. »

Afin de toucher davantage le grand public, la communauté d'agglomération lance un appel public à la concurrence pour la conception, maquette et exécution des outils de communication sur le thème de l'écologie urbaine. Au coeur de ce marché à bons de commande, la mise à jour de l'agenda 21 du territoire. Datant d'avant 2011, le document est à l'heure actuelle « lourd à manipuler et complexe, pointe Keavy Harkin. L'opérateur désigné au terme de cet appel d'offres aura pour mission de rendre accessible cet agenda 21 et d'en faire la publicité. »



L'agenda 21 Photo : Photo Shutterstock

Profil recherché : une équipe compétente en matière de conception de visuels dans le domaine de la communication relative au secteur de l'écologie et du développement durable à destination du grand public, indique le cahier des charges et comprenant, au minimum deux graphistes. 20 % des critères d'attribution sont justement liés à la composition de l'équipe, ses compétences et son expérience.

Les réponses sont attendues pour le 24 septembre prochain. Le marché devrait être notifié dans le courant du mois de novembre, pour une mise en oeuvre au début de l'année 2016. Il sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de trois ans. ■

*par Sylvie Fagnart*

« Culture / Entrez sans limite au Centre Pompidou » - Le Parisien

## CULTURE

### Entrez sans limite au Centre Pompidou

■ La rentrée se fait sous le signe de l'accessibilité au Centre Pompidou (Paris, IV<sup>e</sup>). L'établissement culturel a lancé une campagne pour promouvoir son nouveau « laissez-passer ». Ce passe annuel offre un accès illimité et prioritaire aux expositions temporaires et permanentes, ainsi qu'un large éventail d'avantages et d'offres exclusives (5 % de remise sur la boutique, tarif réduit sur tous les spectacles et dans des centres culturels partenaires). Côté prix, comptez 48 € pour un adulte, et 22 € pour les artistes et les moins de 26 ans. *Place Georges-Pompidou (Paris, IV<sup>e</sup>). Ouvert tous les jours sauf le mardi, de 11 heures à 21 heures. M<sup>o</sup> Hôtel-de-Ville, Rambuteau.*

---

Politique nationale

« Accueil des réfugiés : les maires de droite divisés » - Le Monde

4 | INTERNATIONAL

Le Monde  
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015

LA CRISE DES RÉFUGIÉS

Accueil des réfugiés : les maires de droite divisés

Le parti Les Républicains doit adopter une position commune le 16 septembre

**F**aut-il accueillir des réfugiés ? Alors que le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a invité les maires à recevoir des demandeurs d'asile dans leur ville, la droite est prise en étau entre le soul de se montrer solidaire et la volonté d'afficher une position de fermeté. Si le Parti socialiste a appelé à la constitution d'un réseau de villes solidaires pour accueillir les réfugiés, le parti Les Républicains (LR), lui, n'a pas adopté de position commune. Celle-ci ne sera fixée que le 16 septembre, lors d'une journée de travail consacrée par le parti à l'immigration.

En attendant, la cacophonie résonne au sommet de la principale formation d'opposition. Nicolas Sarkozy refuse ouvertement les quotas de réfugiés à se répartir dans l'Union européenne alors qu'Alain Juppé, lui, juge nécessaire de « participer » à l'accueil de 24 000 réfugiés en France, annoncé par François Hollande pour les deux années à venir.

Laisés libres de leur choix, les maires de droite se montrent divisés. Des élus du Sud-Est, confrontés à la pression du FN, ne cachent pas y être opposés pour des raisons idéologiques. A l'instar du maire de Nice, Christian Estrosi, tête de liste LR en Provence-Alpes-Côte d'Azur aux élections régionales de décembre, qui ne veut pas se laisser « dicter par le gouvernement une politique basée sur des quotas ». Même refus catégorique de la part de la maire d'Ax-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Ma-

**« Comment pourrais-je accueillir des réfugiés alors que je n'arrive pas à boucler mon budget ? »**

BRUNO BESCHITZA  
maire d'Aulnay-sous-Bois

ryse Joissains, pour qui « la France accueille déjà une immigration incontrôlée ».

D'autres ont ouvertement décidé de jouer sur les peurs, tel le maire de Roanne (Loire), Yves Nicolin, qui s'est dit prêt à accueillir des réfugiés « à la condition qu'ils soient chrétiens », par crainte de « terroristes déguisés ». A son tour, le maire de Belfort, Damien Meslot, « propose d'accueillir des chrétiens », au motif qu'ils « sont les plus persécutés » en Syrie ou en Irak. Une distinction condamnée par le ministre de l'Intérieur mais que Jean-Pierre Raffarin a, curieusement, dit « comprendre ».

En dehors de ces coups d'éclat très minoritaires, la plupart des maires de droite réfractaires mettent en avant un argument financier, en affirmant que leurs capacités d'accueil sont saturées. C'est le cas du maire de Troyes (Aube), François Baroin. « Je suis en surcapacité à l'échelle régionale des centres d'accueil des demandeurs d'asile, qui sont aujourd'hui sur-

cupés depuis des mois et des mois », se défend le président de l'Association des maires de France. Pour lui, c'est d'abord « à l'état d'assurer l'accueil » ou « la mise à disposition des moyens ». Plus direct, le maire d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Bruno Beschizza, reproche au gouvernement de faire porter la charge aux maires : « L'état m'a enlevé 5 millions d'euros de subventions en 2015. Comment pourrais-je accueillir des réfugiés, alors que je n'arrive même pas à boucler mon budget ? »

Xavier Bertrand, maire de Saint-Quentin (Aisne) et tête de liste en Nord-Pas-de-Calais-Picardie pour les régionales, a aussi annoncé qu'il « n'accueillera pas de nouveaux réfugiés », faute de moyens. Le maire du Touquet (Pas-de-Calais), Daniel Fasquelle, se situe sur la même ligne : « On n'a pas les moyens de cette générosité ; on ne dispose ni des logements ni des emplois pour accueillir ces gens », assure-t-il. Comme plusieurs autres élus, il est persuadé que ses administrés ne le comprendraient pas : « Des dizaines d'habitants de ma ville sont déjà en attente d'un logement social... Je leur dis quoi à ces gens-là ? Qu'on va faire passer des réfugiés en priorité ? »

**« Partenariat étroit »**  
Cette réticence tranche avec la position du maire de Saint-Etienne, Gaël Perdriau, qui a décidé d'accueillir, selon les capacités de sa ville, « ceux qui tentent d'échapper à la guerre et à la mort ». Question de principe. « Il est normal d'avoir

une attitude solidaire, car ces réfugiés ne partent pas de gaieté de cœur de leur pays », complète Anne Grommerch, maire de Thionville (Moselle), qui a accepté d'héberger une cinquantaine de demandeurs d'asile dans huit logements vacants de sa ville. Le maire de Reims, Arnaud Robinet, se dit aussi « évidemment prêt » à recevoir des demandeurs d'asile : « On ne peut pas, humainement, laisser tomber des familles qui fuient la

guerre. Reims, de par son histoire [les Rémois ont été des réfugiés pendant la première guerre mondiale], doit participer à cet effort de solidarité ».

Plus prudents, d'autres maires de droite disent attendre de connaître la méthode et les aides prévues par l'état. C'est le cas de Jean-François Copé à Meaux, de Sébastien Lecornu à Vernon (Eure) ou d'Edouard Philippe au Havre (Seine-Maritime). Leurs interroga-

tions seront au cœur de la réunion des maires, qui se sont portés volontaires, samedi, au ministère de l'Intérieur. Pour les rassurer, M. Cazeneuve a assuré mardi que l'état prendra « en charge les financements qui lui incombent et les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'asile sur les territoires, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les collectivités locales qui veulent bien s'engager ».

ALEXANDRE LEMARIE



« Accueil des réfugiés Les Départements mobilisés » - Communiqué de presse de l'ADF



Paris, le 9 septembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU BUREAU DE L'ADF

### Accueil des réfugiés : Les Départements mobilisés

Le Bureau de l'ADF présidé par Dominique BUSSEREAU s'est réuni ce mercredi 9 septembre.

Face au défi humanitaire de l'accueil des réfugiés, l'Assemblée des Départements de France exprime sa solidarité active. Les Départements, fidèles à leur vocation sociale, prendront toute leur part dans le dispositif de soutien aux migrants.

Chaque Département déterminera l'accompagnement qu'il souhaite apporter aux communes prêtes à accueillir des réfugiés.

Les Départements veilleront à ce que l'Etat prenne en charge les dépenses supplémentaires liées à cet accueil.

« Prestations sociales : nouvelles règles de revalorisation en vue » - Les Echos

## Prestations sociales : nouvelles règles de revalorisation en vue

### PROTECTION SOCIALE

**Hormis les retraites, toutes les prestations seraient revalorisées dorénavant au 1<sup>er</sup> avril sur la base de l'inflation constatée sur les douze derniers mois.**

Solveig Godeluck  
sgodeluck@lesechos.fr

Grand ménage d'automne en perspective dans les prestations sociales. Les textes budgétaires (Etat et Sécurité sociale) devraient mettre un peu d'ordre dans le fatras des dates de revalorisation annuelle et unifier le mode de calcul des droits. Selon nos informations, l'exécutif a arbitré les grands principes de la réforme. Avec trois objectifs : simplifier le système, le rendre plus lisible et... faire des économies qui pourraient atteindre près de 500 millions d'euros à court terme, selon certaines estimations.

Les revalorisations se font actuellement en fonction de l'inflation prévue, et éventuellement d'un correctif au titre de l'année précédente. Ainsi, si la hausse des prix a été moins forte qu'anticipée, le « trop-perçu » d'allocations familiales ou de pensions de retraite est récupéré, avec un décalage. Cela suscite souvent l'incompréhension des bénéficiaires. A plus forte raison ces dernières années, où l'inflation a été très faible et systématiquement inférieure aux prévisions. De nombreuses prestations ont stagné en 2015. Mais ce que le grand public ignore, c'est qu'elles auraient même dû baisser si le gouvernement n'avait pas imposé un plancher : en avril, les allocations familiales auraient ainsi perdu 0,7 %...

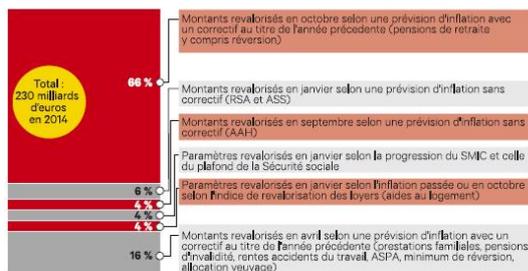
Autre problème du point de vue des finances publiques : pour certaines prestations (RSA, aides au logement), la loi ne prévoit pas de correctif a posteriori. Résultat, quand l'inflation est trop souvent surévaluée, cela conduit à des revalorisations plus rapides que les prix. D'où l'idée d'harmoniser les règles, en adoptant un nouveau mode de calcul visant à ne plus avoir besoin d'effectuer des corrections d'une année à l'autre. Au lieu de se baser sur des projections de

**Un enjeu de 190 milliards d'euros**

- Le chantier de l'harmonisation des prestations est technique. Mais il est loin d'être anodin. Chaque année, 190 milliards d'euros de **prestations sociales** sont revalorisées en lien avec l'inflation.
- Le bloc le plus lourd est celui des **retraites**, avec 140 milliards de pensions de base et 18 milliards de pensions de réversion.
- Vient ensuite la **famille**, avec 24 milliards de prestations familiales diverses et variées, du complément de mode de garde aux allocations classiques.
- Il s'y ajoute les **minima sociaux**, à l'instar du RSA-socle, qui « pèse » 11 milliards.
- Mais la liste est encore longue : 6,5 milliards d'**invalidité**, 5 milliards pour **maladie ou décès** liés au travail, 9 milliards pour les **adultes handicapés**, 2,7 milliards pour les **chômeurs en fin de droit**, 10 milliards d'**indemnités journalières** maladie ou maternité, 9 milliards d'**aides au logement**.

### Des règles de revalorisation variées

Prestations sociales et minima sociaux selon la date et les modalités de revalorisation en 2014



« LES ECHOS » / SOURCE : COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE 2015

hausse des prix, inévitablement révisées par la suite, les droits seraient désormais calculés sur la base de l'inflation constatée sur les douze derniers mois glissants.

**Bonne affaire à court terme**  
A court terme, l'Etat et la Sécurité sociale feraient au passage une bonne affaire. En effet, l'inflation est censée repartir à la hausse (elle est prévue à +1 % en 2016 après 0 % en 2015). La nouvelle règle conduirait à une quasi-stagnation des prestations en 2016, alors que celles-ci progresseraient de 1 % avec l'ancien

calcul... Au sein de l'exécutif, on retorque que le cas de figure inverse pourra aussi bien se produire, à l'avenir, en phase de ralentissement de l'inflation.

Autre changement important envisagé : une seule date devrait être retenue pour revaloriser quasiment toutes les prestations, à savoir le 1<sup>er</sup> avril. Cette date prévaut déjà pour les prestations familiales, les pensions d'invalidité, le minimum vieillesse (Aspa) et les minima de réversion — au total 39 milliards d'euros de versements. Ainsi, 33 milliards de prestations comme

le RSA et les aides au logement devraient leur revalorisation décalée de janvier à avril, ce qui permettra d'économiser trois mois de hausse. A l'inverse, la revalorisation de l'allocation adulte handicapé, qui coûte 9 milliards, serait avancée de septembre à avril. Seule la hausse des pensions, fixée au 1<sup>er</sup> octobre depuis la réforme des retraites, ne changerait pas de calendrier. Au total, ce sont 158 milliards d'euros de pensions qui sont revalorisées à cette date. Avancer la date de revalorisation aurait un coût important. ■

**American Airlines**

Rêvez au milieu des nuages.

SIÈGES-LITS TOUS LES JOURS VERS NEW YORK.

#GoingForGreat

American Airlines et les logos sont des marques d'American Airlines, Inc. membre d'ETI une marque de oneworld Alliance LLC. © American Airlines, 2015.

« Gilles Carrez « sceptique » sur le respect des 3,3% de déficit en 2016 » - AFP

## Gilles Carrez (LR) « sceptique » sur le respect des 3,3% de déficit en 2016

Paris, 8 sept 2015 (AFP) -Le président de la commission des Finances de l'Assemblée, Gilles Carrez (Les Républicains), s'est dit mardi « très sceptique » sur la capacité de la France à ramener son déficit à 3,3% du PIB en 2016, jugeant « aléatoires » les prévisions sur lequel le gouvernement s'appuie pour élaborer son budget.

« Je suis très sceptique sur la capacité à atteindre les 3,3% de déficit en 2016. Plus vous vous rapprochez de l'os, plus c'est difficile », a confié à l'AFP M. Carrez. « Nous abordons le budget 2016 dans un contexte de grande incertitude. »

Après avoir laissé filer le déficit à 4% du produit intérieur brut (PIB) en 2014, puis à 3,8% en 2015, le gouvernement s'est engagé à ramener ses pertes à 3,3% en 2016, malgré une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu de deux milliards d'euros.

Bercy, qui parie sur une croissance de 1,5% l'année prochaine, après environ 1% en 2015, assure pouvoir financer cette baisse par de nouvelles économies réalisées dans les dépenses de l'Etat.

« Il est exact qu'il y a une petite réduction de l'écart entre les dépenses et les recettes. Cette réduction est indispensable parce qu'on va atteindre des niveaux d'endettement qui deviennent insupportable », souligne M. Carrez.

Mais « de 3,8% à 3,3%, la marche est très haute », ajoute le député du Val-de-Marne. « Cette année, il y avait une petite marche à franchir. Là, il y a la moitié de l'escalier, et dans des conditions qui me paraissent quand même aléatoires ».

Pour le président de la commission des Finances, le retour de la croissance en France est en effet « très fragile », et doit inciter à la « prudence ».

« On a une croissance qui éternue, malgré des conjonctions très favorables », assure M. Carrez, critique vis-à-vis des baisses d'impôts promises par François Hollande. « Elles risquent de déclencher des problèmes de financement de la dette publique », met-il en garde.

La dette publique, en constante augmentation depuis quinze ans, s'est élevée à 2.089,4 milliards d'euros à la fin du premier trimestre, soit l'équivalent de 97,5% du PIB. Le gouvernement a assuré qu'elle refluerait à partir de 2017 et ne franchirait pas la barre symboliques des 100%.

Une hypothèse jugée peu réaliste par M. Carrez, pour qui la dette « va dépasser les 100% ».

vab/lum/cb/phc ■

« La réforme du droit du travail est une opportunité historique » - Les Echos

## APRÈS LA REMISE DU RAPPORT COMBREXELLE

INTERVIEW // PIERRE GATTAZ Président du Medef

### « La réforme du droit du travail est une opportunité historique »

- Le président du Medef encourage le gouvernement à aller vite.
- La durée du travail doit pouvoir être discutée dans les entreprises.

Propos recueillis par Marie Bellan, Derek Perrotte, Etienne Lefebvre

#### Le rapport Combrexelle annonce-t-il une vraie réforme du droit du travail ?

Le monde bouge et nous sommes devant une mutation importante, dont l'« ubérisation » de l'économie est un des éléments les plus visibles. Certains y voient une menace. Nous, nous y voyons une formidable opportunité de développement, de création de richesses et d'emplois. Les entreprises sont aux avant-postes de cette mutation. Mais chaque entreprise est unique, il faut lui donner la possibilité de s'adapter. Le rapport Combrexelle intègre cette dimension et il redonne une crédibilité au dialogue social de terrain.

#### Manuel Valls a exclu que la durée du travail puisse être négociée. Cela vous inquiète ?

Il faut être ambitieux si on veut que cette réforme ait un réel impact sur nos entreprises et donc sur le chômage. La durée du travail doit faire partie des sujets à discuter dans les entreprises. Ne pas le permettre serait incompréhensible. Il faut aussi être pragmatique. Si nous aboutissons à une usine à gaz, comme pour la pénibilité, ou une demi-réforme qui ne change rien, ce serait un échec. Le principe d'une concertation me paraît intéressant.

#### « Le référendum auprès des salariés, en l'absence de syndicats, fait partie des solutions. »

mais il faut aller vite. Idéalement, il faudrait que la loi soit votée dès le début de l'année prochaine. Nous sommes à un tournant, c'est une opportunité historique pour la France de rebondir. Les taux d'intérêt sont bas, l'euro est faible, le prix du pétrole aussi, mais cela ne va pas durer. Et ce n'est pas lorsque la campagne présidentielle va commencer que ce genre de réforme pourra se faire.

#### Il y a un consensus sur l'intérêt des accords d'entreprise, mais que faire dans les PME ?

Les TPE et PME sont des réservoirs d'emplois. Mais ce sont elles qui en prennent plein la figure aujourd'hui : trop de complexité, trop de charges, de lourdeurs... Si

on leur met trop de contraintes, elles n'embaucheront pas. Il faut des solutions simples. Le référendum auprès des salariés, en l'absence de syndicats, en fait partie. Et pour les entreprises qui n'auraient pas en interne les capacités de négocier avec leurs salariés, des accords de branche doivent pouvoir s'appliquer.

#### Que répondez-vous à ceux qui y voient une diminution de la protection des salariés ?

Ils n'ont rien compris. Ce sont des postures purement dogmatiques. Le dialogue social de terrain, il fonctionne. Cette réforme peut avoir des effets très vertueux en poussant les entreprises à adapter leurs conditions de travail pour attirer les salariés. Pour réussir durablement, les entreprises doivent avoir des clients contents et des salariés épanouis et motivés. Si les salariés ne sont pas fiers d'être dans leur entreprise, il n'y a pas de croissance durable.

#### Qu'attendez-vous du budget 2016 ?

J'attends que tous nos élus s'occupent en priorité, quotidiennement, de trouver les moyens de diminuer les dépenses publiques de fonctionnement. C'est leur boulot de construire un environnement national propice à la compétitivité, en allégeant la pression fiscale. Or, je vois encore trop de réflexes pavloviens d'élus à la recherche de nouvelles taxes pour boucler le budget. A la différence de la prise de conscience collective sur le droit du travail, je ne vois rien émerger dans le débat public sur ce sujet. C'est inquiétant. Emmanuel Macron, lors de notre université d'été, a proposé de ramener le taux de dépenses publiques à 50 % du PIB d'ici à 2022... Il a raison ! Nous disons que c'est même faisable d'ici à 2020. Avoir un taux de dépenses publiques dépassant aujourd'hui 57 % du PIB, c'est tout simplement ahurissant ! J'attends un grand plan national de réduction des dépenses pour redonner de l'air à l'économie française. L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada l'ont fait, pourquoi n'y arriverait-on pas ? Au lieu de ça, nous continuons d'avoir des débats surréalistes sur le périmètre du crédit d'impôt Cice. Mais laissez-nous tranquille !

#### Le Cice monte enfin en charge. Faut-il le transformer en baisses de charges directes ?

A court terme, il faut éviter



Pierre Gattaz. Photo Hamilton/REA

#### « J'attends un grand plan national de réduction des dépenses. »

d'envoyer un message qui perturberait la perception des entreprises, mais il n'y a pas de doute qu'il faudra, à plus long terme, transformer le Cice en allègement de charges.

#### L'ex-PDG d'Alcatel-Lucent doit-il renoncer à son package de départ ?

Le Haut Comité du gouvernement d'entreprise que nous avons mis en place avec l'Afep a rendu un avis en moins d'une semaine. Maintenant, il faut qu'Alcatel prenne ses responsabilités. L'entreprise était au bord de la faillite. Michel Combes a réussi à la redresser d'un point de vue financier. Ce redressement sera-t-il durable ? C'est toute la question.

#### La négociation sur les retraites complémentaires doit reprendre. Un accord est-il possible ?

Il faut être pragmatique. On ne peut pas toucher aux pensions, pour préserver le pouvoir d'achat, ni aux cotisations, au nom de la compétitivité. Pour sauver le régime, il faut donc jouer sur l'âge de départ. Il faut accepter, comme partout en Europe, de travailler un peu plus longtemps. Il n'est pas question de prendre les gens à revers, brutalement. Nous propo-

sons des solutions échelonnées. Mais il faut les mettre en place sans attendre. Si on doit se contenter d'un ersatz de solution, ce sera sans moi. Je veux aboutir, mais je ne vais sûrement pas signer pour signer.

#### L'assurance-chômage doit faire l'objet d'une négociation d'ici à l'été 2016. Comment l'abordez-vous ?

Le régime est en déficit chronique. Nous perdons plus de 4 milliards d'euros chaque année et la dette cumulée atteint 26 milliards, un record. Ce n'est plus tenable. La dernière convention Unédic, négociée en 2014, permet d'économiser 800 millions par an sans augmenter les cotisations des entreprises. Comme quoi c'est possible ! Il faut continuer et accélérer. En France, on n'accompagne pas assez les chômeurs qui sont en vraie difficulté et on indemnise longtemps sans les aider. Il faut un système moins coûteux, y compris pour les intermittents du spectacle, mais qui incite mieux à la reprise d'emploi. Rendre les allocations dégressives fait partie des solutions à étudier.

**À NOTER**  
Pierre Gattaz est l'invité ce jeudi matin de Radio Classique à partir de 7 h 20.

**L'intégralité de l'interview sur lesechos.fr**

« Droit du travail : vers une réforme prudente » - Le Monde

## Droit du travail : vers une réforme prudente

Le gouvernement prépare un projet de loi pour début 2016 mais renvoie la refonte du Code à l'après-2017

**F**aites-moi confiance », a glissé François Hollande, lundi 7 septembre, lors de sa conférence de presse à propos de la réforme du code du travail. Ce nouveau chantier social est périlleux pour l'exécutif alors que l'ancien directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, devait remettre, mercredi 9 septembre à midi, son rapport sur le sujet au premier ministre, Manuel Valls.

Le chef du gouvernement, qui s'est emparé personnellement du dossier, veut en faire un des marqueurs forts du réformisme de la gauche au pouvoir. Au risque d'agiter une nouvelle fois un chiffon rouge en direction de sa majorité et des syndicats. Dans un ré-

flexe pavlovien, l'aile gauche du PS, par la voix de la sénatrice de Paris, Marie-Noëlle Lienemann, n'a même pas attendu la publication du rapport Combrexelle pour le présenter, dès mardi, comme « une bombe à fragmentation pour notre droit du travail ».

M. Valls avait semblé désireux d'aller assez loin, lors de l'université d'été du PS, le 30 août, à La Rochelle, en estimant que le code du travail est « si complexe qu'il est devenu inefficace », et qu'il est temps de « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation ». « Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près des besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits mieux assurés pour les salariés », a-t-il expliqué.

### « Garanties essentielles »

Le chef de l'Etat, s'il partage la lecture de son premier ministre, n'a pour sa part aucunement l'intention de faire la révolution sociale à trois mois des élections régionales et à moins de deux ans de la présidentielle. Lundi, M. Hollande a pris soin de fixer sur le fond les limites de la réforme : pas question de remettre en cause les « garanties essentielles » que sont la durée légale du travail, le contrat de travail et le niveau du salaire minimum. Une façon de fermer la porte à certaines des pistes proposées par M. Combrexelle sur une possible remise en cause des 35 heures ou du droit à l'expérimentation pour forger des normes sociales particulières dans le secteur de « l'économie digitale ».

Il a également posé un garde-fou en termes de méthode : toute dérogation de la part des employeurs devra se faire par « accord majoritaire ».

Il faudra ainsi la signature de syndicats ayant recueilli au moins 50 % des voix aux élections professionnelles (contre 30 % actuellement) pour qu'une telle décision puisse être appliquée. Une assurance adressée à la CFTD, interlocuteur syndical privilégié de l'exécutif depuis le début du quinquennat et qui réclame cette limite. « Ce qu'on appelle le code du travail, ce n'est pas un nombre de pages. Ce sera finalement bien adapté à la situation des entreprises », a promis M. Hollande.

Le pouvoir veut néanmoins assouplir et bouger vite. La réforme doit être un des chapitres principaux de la conférence sociale du 19 octobre, et déboucher sur un projet de loi présenté en conseil des ministres au début de l'année 2016. Ce texte sera porté par la nouvelle ministre du travail, Myriam El Khomri, encadrée de près par le président de la République et le premier ministre. « Ils sont autour d'elle », euphémise un conseiller de l'Élysée. En plus de la réforme du code du travail, le projet de loi devrait également contenir le détail de la mise en place du futur « compte personnel d'activité », une promesse de M. Hollande en direction de sa majorité. En revanche, il sera bien distinct de la future loi Macron 2 portée par le ministre de l'économie, prévue elle aussi en 2016 et qui concernera « l'économie du futur ».

Pour simplifier le droit du travail, le gouvernement souhaite donner davantage d'importance aux accords d'entreprises quand le rapport Combrexelle propose de réduire fortement le nombre de branches. « Il faut non pas chercher

**« Il faut que ce soit une réforme d'ampleur, mais qui ne fasse pas peur, qui n'angoisse pas », résume un proche du chef de l'Etat**

à recodifier, un exercice qui a déjà été fait par le passé. L'idée est d'utiliser la négociation collective, notamment au niveau de l'entreprise, pour construire des règles plus souples, adaptées aux entreprises, tout en offrant des garanties aux salariés. C'est exactement ce que dit la CFTD », explique-t-on à l'Élysée.

Le gouvernement veut « garder des cotes juridiques dans la loi », précise un conseiller, pour pouvoir mieux « négocier sur d'autres sujets comme les conditions de travail, l'organisation du travail, les salaires, etc. ». Au risque d'affaiblir le dialogue social au plan national, vanté depuis son élection en 2012 par M. Hollande ? Une réserve qui ne gêne pas l'aile droite du PS. « François Hollande avait raison intellectuellement de faire le pari de la négociation sociale. Mais on voit bien que l'état des partenariats sociaux ne permet pas de réformer. Il faut donc contourner le dialogue social en le délocalisant à un autre niveau, celui des branches ou des entreprises », estime le député de Paris Christophe Carèsche.

L'exécutif fait le pari que la future loi ne sera pas un nouveau casus belli avec sa majorité. « Les gens qui ne sont pas d'accord se feront toujours plus entendre que

ceux qui sont d'accord, mais ce ne sera pas un remake de la loi Macron », indique un conseiller en référence au texte sur la croissance du ministre de l'économie, adopté sans vote à l'Assemblée nationale après recours à l'article 49-3.

### Eviter un mouvement social

Le chef de l'Etat veut certes réformer mais éviter à tout prix un mouvement social, une de ses hantises depuis son arrivée aux responsabilités. « Il faut que ce soit une réforme d'ampleur, mais qui ne fasse pas peur, qui n'angoisse pas », résume un de ses proches. Les frondeurs du PS et leur chef de file, le député Christian Paul, craignent que la future loi crée « une crise démocratique profonde » avec l'électorat populaire.

La députée Elisabeth Guigou préconise, elle aussi, de trouver un bon équilibre : « Le domaine de la loi doit rester sur les sujets essentiels, comme la durée légale du travail ou la rémunération, mais il faut une plus grande souplesse dans les accords de branches et d'entreprises car les salariés ont besoin de s'exprimer. Il faut permettre des évolutions sans perdre de vue que dans nombre d'entreprises, le rapport de force n'est pas favorable aux salariés », explique l'ancienne ministre de l'emploi du gouvernement Jospin.

Le président de la République est donc appelé à la prudence, jusqu'au sein du gouvernement. « Il faut y aller de manière subtile, conseille un ministre. Il faut trouver le juste milieu entre l'immobilisme et la remise en cause des acquis sociaux. C'est un beau chantier pour la gauche, mais attention à l'accident social. »

**BASTIEN BONNEFOUS, NICOLAS CHAPIFUS, ET DAVID REVAULT D'ALLONNES**

## LE CONTEXTE

### 35 HEURES

**Réglementation**  
La durée légale du travail est de 35 heures par semaine depuis les lois Aubry de 1998 et 2000, mais il ne s'agit pas d'un plafond, les salariés pouvant effectuer des heures supplémentaires en vertu d'accords d'entreprise (dans la limite de 220 heures par an). A partir de la 36<sup>e</sup> heure, le salarié perçoit une rémunération majorée (de 10 % au minimum). Ces possibilités offertes aux entreprises « semblent avoir été peu utilisées », souligne Jean-Denis Combrexelle dans son rapport, comme si les entreprises, en particulier les grandes et les moyennes, n'avaient pas souhaité s'engager dans la remise en cause des lois Aubry sur la réduction du temps de travail.

### Proposition

M. Combrexelle lâche une bombe en posant la question de savoir « s'il ne conviendrait pas d'aller au-delà », s'agissant de « seuil de déclenchement » des heures supplémentaires. Cette solution, qui remet en cause les 35 heures, nécessiterait d'« ouvrir la négociation dans un cadre défini par la loi ». Autrement dit, c'est le législateur qui prendrait l'initiative, et non pas les partenaires sociaux. Lors de sa conférence de presse, lundi 7 septembre, François Hollande a indiqué qu'il ne toucherait pas à la durée légale du travail.

**OP-CESSEMENTS DE GARANTIE**

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DÉCRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 FÉVRIER 1972 - ARTICLES 44

**ORE FRANCE**, sis Cour Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92011 LA DÉFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 414 108 708), succursale de ORE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BB, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait :

**Mme. Stéphanie ROLLAND**  
3 Bd Victor Hugo  
96130 GRASSE  
RCS 414 965 144

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour ses activités de « TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » cessera de porter effet trois jours francs après publication de présent avis. Les opérations éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Établissement garant sis Cour Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92011 LA DÉFENSE CEDEX Il est précisé que l'avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de Mme. Stéphanie ROLLAND.

« Un rapport qui satisfait le patronat et les syndicats réformistes » - Le Monde

## Un rapport qui satisfait le patronat et les syndicats réformistes

Le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle formule 44 propositions qui visent à privilégier le contrat par rapport à la loi

Ni table rase ni réforme a minima, le rapport sur « la négociation, collective, le travail et l'emploi » que l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle a remis, mercredi 9 septembre, à Manuel Valls propose rien de moins qu'une refondation du droit du travail. Une refondation qui doit être basée sur « la confiance, la responsabilité et la volonté d'agir ». Pour l'ancien directeur général du travail, en matière de négociation collective, « l'Etat est à la fois "Bison futé", en ce qu'il facilite la circulation et évite les retards, et le "gendarme" qui contrôle les violations de la loi ».

Une réduction « drastique » du code du travail est d'emblée écartée, car elle ne susciterait aucune dynamique de la négociation : « Rien ne se passerait aux différents niveaux de la négociation collective », note le rapport, sauf le désordre. « Elle mettrait « à nu la faiblesse des acteurs et des pratiques » et aurait pour effet paradoxal de renforcer « le rôle du juge et des administrations ».

Exit donc la terre brûlée et place à une nouvelle « dynamique de la négociation collective ». « Tout ne peut pas être fait d'un seul coup, affirme M. Combrexelle, il faut prioriser. » « Il est impératif et urgent, souligne-t-il, de sortir d'une logique, devenue de plus en plus prégnante, où on oppose le droit à l'efficacité économique. » Avec ses 44 propositions, il préconise, dès 2016, de « développer la négociation collective » et d'« adapter, en conséquence, les dispositions du code du travail » autour de quatre « piliers » que sont le temps de travail, les salaires, l'emploi et les conditions de travail. Cette nouvelle architecture passe par une clarification entre ce qui relève de l'ordre public social et ce qui relève de la négociation.

La loi doit garantir un socle minimal de droits qu'« il n'est pas question de modifier » comme la durée maximale de 48 heures par semaine, le smic ou encore la protection de la santé. Au niveau des branches, il s'agirait de définir un « ordre public conventionnel qui s'applique à l'ensemble des entreprises du secteur et qui est opposable, sous réserve du principe de faveur, à l'ensemble des accords d'entreprise ». Cela concernerait les qualifications, les salaires minima, la prévoyance, la formation professionnelle et la pénibilité. Cela suppose d'accélérer le mouvement de réduction du nombre de branches pour passer de 700 environ à une

centaine au début des années 2020. Dans un délai de trois ans, toutes les branches qui représentent moins de 5 000 salariés pourraient être rattachées dans une convention collective d'accueil.

Pour M. Combrexelle, il reviendrait aux accords d'entreprise de « définir en priorité le droit conventionnel sur tous les sujets qui ne relèvent pas de l'ordre public. Tant les entreprises que les salariés ont besoin d'une régulation "sur mesure", eu égard à la diversité de plus en plus grande des milieux de travail en fonction de la nature de l'activité, de la taille et de l'organisation ». Ainsi, « en dehors du champ de l'ordre public législatif et de l'ordre public conventionnel, l'accord d'entreprise s'applique en priorité ».

L'auteur du rapport propose de généraliser, à compter de 2017, l'accord majoritaire – qui suppose sa signature par un ou des syndicats représentant 50 % des voix aux élections professionnelles – qui est « de nature à légitimer les accords aux yeux des salariés et à responsabiliser les organisations syndicales ». Le rapport évoque l'idée d'accords territoriaux dans un bassin d'emploi.

### « Confiante »

M. Combrexelle se penche aussi sur la question délicate des rapports entre l'accord collectif et le contrat de travail : « Lorsque l'emploi est en cause et que l'accord vise à le protéger, le maintenir, le préserver et le développer, l'accord et l'intérêt collectif qu'il incarne priment sur l'intérêt individuel concrétisé par le contrat de travail. » Seraient ainsi visés les accords de mobilité, de gestion prévisionnelle des emplois et de maintien dans l'emploi. Un salarié qui refuserait cette situation pourrait être licencié pour motif économique mais son régime indemnitaire serait « spécifique » et « moins attractif que celui prévu par le droit commun en cas de licenciement pour motif économique ».

Les syndicats réformistes sont plutôt satisfaits. « Ce n'est pas le big bang qui favoriserait un dumping social », se félicite Philippe Louis, président de la CFTC. La

**« Ce n'est pas le big bang qui favoriserait un dumping social »**

PHILIPPE LOUIS  
président de la CFTC

## LES DATES

Le rapport Combrexelle suggère un agenda en deux temps.

### 2016

Recourir à un texte législatif pour « étendre et rationaliser la négociation dans les champs prioritaires » (conditions de travail, temps de travail, emploi et salaires).

### D'ICI À 2020

Elaborer une nouvelle architecture du code du travail et procéder à une révision constitutionnelle intégrant dans le préambule les principes de la négociation collective.

CFDT se montre plutôt ouverte à ce qui peut renforcer le dialogue social à condition de ne pas remettre en cause les normes minimales de protection des salariés. La présidente de la CFE-CGC, Carole Couvert, est favorable à ce que la négociation collective concoure à l'élaboration des normes. Mais il faut, au préalable, « recréer les conditions de la confiance » entre le patronat et les syndicats.

Sans surprise, la CGT est hostile. Pour son secrétaire général, Philippe Martinez, « le code du travail est le socle minimal de garanties collectives. Il doit être applicable à tous. Les négociations à l'entreprise doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied ». Pour FO, une loi qui permettrait à des accords d'entreprise de déroger du code du travail « traduirait un abandon de la République sociale ».

Le patronat applaudit. « La logique qui consiste à se rapprocher du terrain pour élaborer les règles du jeu nous paraît positive, réagit un proche de Pierre Gattaz, le président du Medef. Cela correspond à un vrai changement de philosophie, qui aura pour effet de responsabiliser tout le monde. » Le secrétaire général de la CGPME, Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, parle d'« avancée ». « Nous sommes favorables à ce que, par des accords collectifs, les entreprises puissent déroger à des dispositions du code du travail », renchérit Pierre Burban, secrétaire général de l'Union professionnelle artisanale. En l'absence de présence syndicale, la CGPME milite pour une extension du recours aux référendums. ■

BERTRAND BISSUEL  
ET MICHEL NOBLECOURT

« Emmanuel Macron tente de rester sur le devant de la scène » - Le Monde

## Emmanuel Macron tente de rester sur le devant de la scène

Le ministre prépare un nouveau texte sur « l'économie du futur », qui pourrait lui aussi aborder la législation sur le travail

Qui trop embrasse mal étreint. Le dicton populaire ne pourrait-il s'appliquer au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Emmanuel Macron ? A peine publiée la loi sur la croissance et l'activité qui porte son nom, le voilà déjà propulsé vers d'autres territoires et empressé d'accoler son patronyme à un nouveau grand texte législatif. Trop ?

La manière dont il a forcé le trait sur la délimitation des « zones touristiques internationales », où les magasins pourront ouvrir le dimanche et le soir jusqu'à minuit, a braqué la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui s'estime « maltraitée ».

Il ne semble avoir cure des remous que suscite son projet de décret, voire de la volonté affichée par la maire de la capitale de saisir le Conseil constitutionnel. « On a lancé une consultation et un dialogue, on applique les statuts. La consultation prend fin mi-septembre. Le décret sera publié fin septembre », assure son entourage.

Pressé de tourner la page, M. Macron s'est déjà projeté vers son prochain grand chantier : la nouvelle économie du futur. Celui-ci va l'entraîner aux frontières de la législation sociale et du droit du travail, au moment même où est lancée, dans la foulée du rapport remis mercredi 9 septembre par le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle, une réforme du code du travail. Celle-ci devrait déboucher, comme l'a annoncé François Hollande lors de sa conférence de presse, lundi, sur un projet de loi « dans les prochains mois ».

### Feuille de route

Ne risque-t-il pas, dès lors, d'y avoir des interférences entre les deux, quand le ministre de l'économie entend « trouver les régulations législatives et sociales plus adaptées à cette nouvelle économie » ? D'autant plus que, dans le même temps, la secrétaire d'Etat chargée du numérique et placée sous la tutelle du ministre de l'économie, Axelle Lemaire, prépare, elle aussi, un projet de loi sur le numérique.

Non, s'efforce de relativiser l'entourage du ministre. Le projet de loi sur le dialogue social et le droit du travail s'appuyant sur les propositions du rapport Combrexelle sera piloté par Matignon et porté par la nouvelle ministre du travail, Myriam El Khomri. Le texte de M<sup>me</sup> Lemaire, qui engagera à partir du 21 septembre une

consultation publique, sera, lui, centré sur les droits et libertés sur Internet. La loi mise en chantier par M. Macron portera, de son côté, sur « les opportunités économiques provoquées par les innovations, notamment numériques », a précisé M. Hollande.

Le ministre de l'économie a déjà établi sa feuille de route : mise en place, début septembre, de « groupes de travail prospectifs » chargés d'établir « un diagnostic partagé » en octobre, puis rendu des propositions en décembre. « Il y aura de toute façon un socle législatif mais on ne se refuse pas d'agir par tous les moyens », indique son cabinet.

D'ici là, le ministre de l'économie va rencontrer plusieurs de ses collègues également concernés par ce dossier. « L'économie est transversale, se justifie le ministre. Emmanuel Macron respecte le travail interministériel, il travaille de facto avec d'autres ministres, sous l'autorité du président de la République et du premier ministre. Ce serait une vision étriquée de l'économie que de considérer que chacun travaille dans son seul domaine. Il ne peut pas être pris en défaut de ne pas avoir respecté les arbitrages. »

Certes, mais le ministre de l'économie a une furieuse tendance à prendre toute la lumière et à empiéter sur des domaines qui ne sont pas de son ressort, comme lorsqu'il se prononce, dans la presse allemande, pour « un Parlement de la zone euro ». Le ministre des finances, Michel Sapin, recevant la presse mardi, l'a sèchement remis à sa place : « Chacun est libre d'avoir ses opinions, et même de les exprimer, mais ceux qui décident, c'est le président de la République, le premier ministre et moi. » Fermez le ban. ■

PATRICK ROGER

### OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

#### COMMUNIQUE - 105946

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme, L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

#### EXCELLENCE VOYAGES

Immatriculation :

IM 077 10 0010

SARL au capital de 7 500 €

Siège social :

46, rue du Château

77300 FONTAINEBLEAU

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

« *Changer le droit du travail, jusqu'où ?* » - La Croix

## Changer le droit du travail, jusqu'où ?

En France, c'est la loi qui fixe la règle en matière de droit du travail. Tout l'enjeu de la réforme à venir sera de définir jusqu'où des dérogations seront possibles par la négociation.

La remise, aujourd'hui, du rapport Combexelle donnera le coup d'envoi à une nouvelle réforme du droit du travail. François Hollande a confirmé lundi qu'un projet de loi serait présenté « dans les prochains mois ». Potentiellement, cette réforme-là pourrait être d'une ampleur inédite. Alors qu'aujourd'hui l'essentiel du droit du travail relève de la loi, identique pour tous, il s'agit en effet de redéfinir ce qui demain pourra être négocié par accord entre employeurs et syndicats. Autant dire qu'un tel chantier peut avoir des conséquences bien concrètes pour les salariés. Du moins s'il est mené jusqu'à son terme. Ce qui n'est pas sûr, tant le sujet est sensible politiquement.

c Quel est le but de cette réforme ?

Depuis plusieurs décennies, le patronat comme les institutions internationales pressent la France de réformer son marché du travail. Selon cette logique, dite libérale, si le chômage est élevé, c'est parce que l'offre et la demande de travail ne s'ajustent pas bien du fait, notamment, d'un droit du travail trop rigide. Il est vrai que le droit du travail, destiné à compenser l'inégalité de fait entre employeur et salarié, est en France essentiellement défini par la loi, qui s'applique à tous. « Le code du travail va jusqu'à définir le temps d'habillage et les pauses, cela va trop loin et nuit à la souplesse nécessaire à l'entreprise », estime François Asselineau, président de la CGPME.

Mais surtout, le principe dit de faveur (lire « Repères ») veut que tout accord, de branche et encore plus d'entreprise, ne puisse déroger à la loi que dans un sens plus favorable au salarié. Cependant, depuis 1982, plusieurs lois ont permis des dérogations à cette hiérarchie des normes, en particulier concernant le temps de travail : si la durée légale est de 35 heures pour tous, il est déjà possible de négocier en l'annualisant ou en définissant un forfait jours, par exemple. Mais cette souplesse théorique n'a pas fait l'objet de très nombreux accords (lire ci-contre).

À gauche, beaucoup pensent qu'il faut y voir la preuve que la démarche n'est pas utile ; au patronat et à droite, on estime qu'il faut au contraire aller plus loin. Si l'on ouvre la voie à la possibilité de renégocier – à la baisse, il ne faut pas se leurrer – une série de droits sociaux, cela bénéficiera bien entendu d'abord aux employeurs. Mais, estiment les partisans d'une telle option, ce sera aussi bénéfique aux salariés. Car « tel qu'il est, le droit du travail n'est pas efficace pour l'entreprise, qui ne parvient plus à s'adapter assez vite, mais il se retourne aussi contre les salariés car les employeurs finissent par renoncer à embaucher », explique Gilbert Cette, coauteur avec Jacques Barthélémy du livre *Réformer le droit du travail*, publié par le think tank de gauche Terra Nova la semaine dernière.

c Jusqu'où pourraient aller les assouplissements ?

« C'est toute la question, met en garde Pascal Lokiec, professeur de droit à Nanterre. Car mis à part ce qui relève du droit international, comme la liberté de se syndiquer, la non-discrimination ou l'interdiction de faire travailler plus de 48 heures par semaine, ce type de réforme peut aller très loin et détricoter tout le droit du travail. » De fait, tant le document de Terra Nova que la note de l'Institut Montaigne *Sauver le dialogue social*, diffusée la semaine dernière également, préconisent d'inverser la hiérarchie des normes pour faire de l'accord la règle, la loi n'intervenant plus que par défaut, pour les entreprises qui n'ont pas conclu d'accord.

Dans cette logique, le spectre des sujets négociables serait très large, pour peu qu'un accord majoritaire, c'est-à-dire avec des syndicats représentant au moins 50 % des salariés, soit trouvé. « Une entreprise qui voudrait embaucher pour conquérir un marché mais craindrait de passer le cap des 50 salariés, à cause des obligations légales qui vont avec, pourrait négocier d'y surseoir pendant une période donnée », explique par exemple Gérard Adam, l'un des auteurs de la note de l'Institut Montaigne. Plus spectaculaire encore, pour Montaigne comme pour Terra Nova, il serait aussi possible de négocier un smic différent selon les branches professionnelles et une durée du travail différente selon les en-

treprises. Et, ajoute Gérard Adam, on pourrait aller encore plus loin « en donnant la possibilité aux partenaires sociaux de négocier des règles en matière de droit du licenciement

ou de recours aux CDD mieux adaptés à leur réalité ». Pour donner plus de portée à ces accords, les deux rapports préconisent qu'ils puissent s'imposer au salarié. Si celui-ci les re-

fusait, il pourrait alors être licencié de plein droit, voire ne pas avoir droit aux indemnités légales. ■

*par Nathalie Birchem*

« Plus de places en crèche, moins d'assistantes maternelles » - La Croix

EXPLICATION

## Plus de places en crèche, moins d'assistantes maternelles

Hier, la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) a dressé un bilan plutôt positif de la dynamique de création de places en crèche à l'horizon 2017. En revanche, d'autres chiffres inquiètent, comme la baisse importante des enfants gardés par une assistante maternelle.

**C**omment évoluent les modes de garde des tout-petits ?

Les tout-petits ont découvert ou retrouvé ces derniers jours les murs de la crèche ou les bras de leur nounou. L'occasion pour deux institutions – la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) et le Haut Conseil de la famille (HCF) – de faire le point sur les solutions de garde des 0-3 ans. En la matière, l'objectif du gouvernement est ambitieux : créer 275 000 nouvelles solutions d'accueil d'ici à 2017, dont 100 000 places en crèche. Si cet objectif semble encore lointain, le bilan est en réalité contrasté. D'après la Cnaf, la dynamique de création de places en crèche est relancée, après une année 2013 très décevante. En revanche, les projections en matière d'accueil individuel – principalement auprès d'une assistante maternelle – sont inquiétantes.

Où en est la création de places en crèche ?

« Les résultats sont au rendez-vous » : hier, Jean-Louis Deroussen, le président de la Cnaf, a dressé un bilan positif concernant l'accueil en crèche, tout en reconnaissant que la dernière convention passée avec l'État (2009-2012) n'avait pas atteint ses objectifs – notamment en raison

du contexte économique, qui a découragé les collectivités locales de s'impliquer dans la construction de crèches et leur fonctionnement pérenne. Cette fois, la dynamique est bien meilleure, assure le président. Selon lui, en 2014, 10 000 décisions d'investissement pour la création de places ont été prises, au-delà de l'objectif de 8 000. Dès cette année, la Cnaf table sur un rythme annuel de 15 000 nouvelles places et ce, jusqu'en 2017. Pour le directeur de la Cnaf, Daniel Lenoir, le taux d'occupation des crèches, qui augmente, laisse même espérer que l'objectif de 100 000 nouvelles solutions d'accueil en crèche sera dépassé à la fin de la nouvelle convention (2013-2017), « pour atteindre 120 000 ». La Cnaf y voit notamment l'effet de deux mesures : d'une part l'augmentation du budget consacré à la rénovation des crèches (19 millions d'euros), d'autre part, la hausse du montant de l'aide à l'investissement (2 000 EUR supplémentaires par nouvelle place).

Comment expliquer la baisse de l'accueil individuel ?

Les projections sont beaucoup plus sombres concernant les assistantes maternelles qui, pourtant, représentent le premier mode de garde ex-

térieur des tout-petits. D'après une note provisoire du Haut Conseil à la famille qui sera soumise au vote demain, le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis dans ce cadre est en chute libre. Il est ainsi passé de 621 287 en 2012 (qui n'était déjà pas une bonne année) à 612 537 en 2014, très loin de l'objectif du gouvernement de 20 000 enfants supplémentaires accueillis par an.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer un tel bilan : la faible attractivité du métier (peu de formation, rémunération limitée), les contraintes de logement (il faut une surface minimale pour accueillir les enfants et obtenir l'agrément), ainsi que l'importance du reste-à-charge pour les parents employeurs, en dépit des prestations. Le taux de chômage élevé peut aussi expliquer que les parents sans emploi aient moins besoin de recourir à la garde d'enfants.

Enfin, la scolarisation à deux ans – que le gouvernement voulait encourager fortement – est restée stable l'année dernière. Plus de 96 000 enfants de 2 ans étaient scolarisés en septembre 2014, soit près de 12 % de cette tranche d'âge. ■

par Marine Lamoureux

« *Tabac : le gouvernement maintient le principe du paquet neutre* » - *Le Monde*

---

## Tabac : le gouvernement maintient le principe du paquet neutre

Des centaines de buralistes ont manifesté, mardi 8 septembre, contre les emballages sans logo

Des tonnes de carottes déversées devant le ministère des finances, à Bercy, des radars emballés dans des sacs-poubelle, des ballons blancs largués en mémoire des bureaux de tabac qui ont dû fermer leur portes l'année dernière... Moins d'une semaine avant le début de l'examen du projet de loi santé au Sénat, des centaines de buralistes ont manifesté, mardi 8 septembre, à travers tout le pays leur opposition à la mise en place du paquet de cigarettes neutre en mai 2016. Selon la Confédération des buralistes, l'arrivée de ces emballages sans logo, de taille et de couleur similaires, entraînera les « *fermetures nettes de nombreux établissements* ».

Des inquiétudes qui devraient trouver un écho favorable la semaine prochaine sur les bancs du Palais du Luxembourg. Dans la lignée de ce qu'avait décidé en juillet la commission des affaires sociales, les sénateurs devraient confirmer le retrait du paquet neutre du projet de loi santé. Ils devraient proposer à la place une stricte transposition en 2016 des directives européennes, avec un paquet couvert à 65 % d'un message sanitaire, contre 40 % aujourd'hui.

« *Nous avons souhaité ne pas faire de surtransposition des directives européennes, car aller au-delà de 65 % de message sanitaire n'est pas sans poser des problèmes* », expliquait mardi Catherine Deroche, sénatrice (Les Républicains) de Maine-et-Loire et co-rapporteuse du projet de loi santé. Pour son groupe, le paquet neutre entraînerait le développement du marché noir et des achats frontaliers.

### Amendement gouvernemental

Au ministère de la santé, la probable disparition du paquet neutre du texte lors de l'examen au Sénat n'est pas un motif d'inquiétude. « *La mesure entrera en vigueur comme prévu* », assure-t-on. Le dispositif sera réintroduit par voie d'amendement, avait annoncé la ministre de la santé, Marisol Touraine, en juillet, sitôt connu le vote de la commission. Et si cet amendement gouvernemental venait à être rejeté par les élus d'opposition, comme cela sera sans doute le cas, les députés auront le dernier mot sur ce sujet.

Bruno Le Roux, le président du groupe PS à l'Assemblée, a confirmé mardi le soutien des députés PS aux mesures du gouvernement. Pour tenter d'apaiser la colère des buralistes, à laquelle il

s'est dit sensible, le député a par ailleurs rappelé qu'un rapport parlementaire formulant des pistes pour permettre de « *garantir la pérennité des buralistes* » devrait lui être remis à la fin du mois. Ce rapport devrait notamment préconiser d'« *améliorer la rémunération* » des petits buralistes en répartissant mieux les recettes, et d'harmoniser « *par le haut la fiscalité des prix du tabac à l'échelle européenne* ».

Des propositions qui rejoignent celles de la cancérologue et députée PS de Gironde Michèle Delaunay, co-rapporteuse pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Dans *Les Echos*, elle a proposé mardi de « *raboter* » les revenus des gros débitants de tabac pour accroître l'aide aux plus petits. Une mesure qu'elle proposera sous forme d'amendement lors de l'examen de son projet de loi en octobre à l'Assemblée. « *L'objectif, a fait valoir Michèle Delaunay, c'est que les revenus ne soient plus proportionnels à la vente au-dessus d'un certain plafond. La vertu a besoin d'être aidée, sinon, on se retrouve par exemple avec des buralistes qui vendent des cigarettes aux mineurs.* » ■

FRANÇOIS BÉGUIN  
ET JADE GRANDIN

« Fonctionnaires : La Cour des comptes alerte sur le coût de l'accord sur les carrières » - Les Echos

## Fonctionnaires : la Cour des comptes alerte sur le coût de l'accord sur les carrières

- L'accord sur l'amélioration des carrières coûterait de 4,5 à 5 milliards d'euros par an en 2020, selon la Cour.
- Sa validation est suspendue à la décision de Force ouvrière.

### FONCTION PUBLIQUE

**Leïla de Comarmond**  
lcomarmond@lesechos.fr

De 2,5 à 3 milliards d'euros pour l'Etat et de 4,5 à 5 milliards d'euros pour la totalité de la fonction publique par an à l'horizon 2020. C'est ce que coûterait, selon la Cour des comptes, l'amélioration des carrières des fonctionnaires négociée par Marylise Lebranchu avec les syndicats en juillet. Un accord que ceux-ci ont jusqu'au 30 septembre pour parapher ou non. Les magistrats de la rue Cambon sont sévères. Ils évoquent « des mesures d'économies annoncées en contrepartie dont certaines sont encore imprécises et difficilement chiffrables, [qui] seront en toute hypothèse insuffisantes pour compenser totalement ce coût ».

Cela n'a pas suffi à faire sortir l'exécutif de son silence. A Matignon, comme au ministère de la

Fonction publique, on se refusait ce mercredi à tout commentaire officiel. Non sans souligner que le chiffrage de la Cour des comptes « n'a pas de sens, car il ne correspond pas à l'état qui se produirait si aucune mesure n'était prise ». Et de citer le rattrapage des minima chaque année au moment de la revalorisation du SMIC, qui coûte plusieurs centaines de millions d'euros à l'Etat. Du côté syndical, on n'hésite pas à parler de « désinformation ».

**Moment très sensible**  
L'intervention de la Cour des comptes arrive à un moment très sensible puisque, en l'état, le texte négocié ne peut recueillir assez de signatures pour entrer en vigueur. Pour être valide, il faudra qu'il soit signé par des syndicats représentant plus de la moitié des agents. Du côté de la CGT, première organisation



A Matignon, comme au ministère de la Fonction publique, dirigé par Marylise Lebranchu, on se refusait mercredi à tout commentaire officiel. Photo Denis Allard/REA

(23,1 %), aucun espoir. Son secrétaire général, Philippe Martinez, lui a dit par téléphone à Marylise Lebranchu il y a quelques semaines. Ses fédérations de la fonction publique ont engagé une consultation des fonctionnaires, mais l'issue ne fait guère de doute. La FSU pourrait pencher pour une signature

mais dans ses statuts, il faut un seuil d'approbation de 70 % très difficile à atteindre. Au total, les deux fédérations représentent 31 %.

La CFTD et l'UNSA n'ont pas non plus encore rendu leur décision, mais elles sont plutôt favorables à une signature. Elles représentent, à elles deux, 29,7 %.

Le sort du protocole d'accord est donc entre les mains de Force ouvrière, qui a une bien conscience. Ses 18,6 % peuvent, en effet, faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Sa décision est attendue, comme celle de la FSU notamment, mi-septembre. Du côté des fonctionnaires de Force ouvrière,

on confirme avoir été « contacté par Maignon et le cabinet du ministre de la Fonction publique juste avant l'été et avoir mené des discussions tout l'été » sur des évolutions possibles du protocole d'accord. Sont sur le tapis des sujets qui concernent plus particulièrement les catégories C, au sein desquelles FO est le plus implanté. Il y a la question d'une éventuelle accélération des départs de carrière des agents les moins bien payés de la fonction publique, de l'allongement de fait du délai entre les changements d'échelon, qui sont assortis d'une hausse de salaire, ou celle des agents qui vont se retrouver ponctuellement avec des baisses de salaire du fait de la hausse programmée des cotisations retraite.

« On nous a proposé quelques éventuelles améliorations à la marge pour la catégorie C, mais on est loin du compte », affirme-t-on à FO.

Si des modifications ont lieu, cela ne pourra être qu'après une nouvelle rencontre entre Marylise Lebranchu et tous les syndicats. Certains évoquent l'hypothèse d'un tel rendez-vous avant la fin de la semaine.

Lire l'éditionnel d'Elisabeth Lefebvre  
Page 9

## Des remèdes forts pour réduire les dépenses

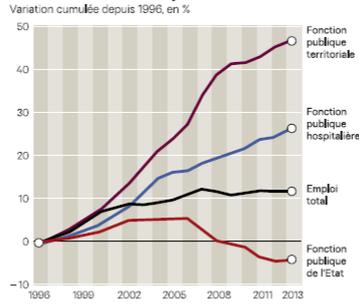
La Cour des comptes préconise de réduire les effectifs de fonctionnaires tout en relevant la durée effective de travail.

**Frédéric Schaeffer**  
fschaeffer@lesechos.fr

Si il y a bien une chose que l'on ne peut pas reprocher à la Cour des comptes, c'est de manquer de constance dans les idées. Dans un rapport remis mercredi à la Commis-

sion des finances du Sénat, les magistrats de la rue Cambon reviennent à la charge sur la nécessité de multiplier la masse salariale publique (23 % de la dépense publique) pour respecter les objectifs de réduction de déficit. Et de tirer d'emblée la sonnette d'alarme : les mesures d'économies mises en place jusqu'à présent (gel du point d'indice, réduction des enveloppes catégorielles, stabilisation des effectifs) ne peuvent plus suffire. Pour tenir le cap, « au moins »

### Evolution des effectifs publics



\* LES ECHOS / SOURCE : COUR DES COMPTES

450 millions d'euros d'économies supplémentaires vont devoir être trouvées dans le seul budget de l'Etat en 2016 et en 2017.

« Il est donc indispensable d'identifier de nouveaux leviers d'économies en matière de rémunérations, d'effectifs et de durée de travail », plaide Didier Migaud, le premier président de la Cour des comptes. Et de proposer 9 pistes d'actions, présentées prudemment comme « une boîte à outils » dans laquelle gouvernement et parlementaires pourraient venir piocher. De fait, le rapport étaye des propositions déjà formulées par la Cour au cours des années passées.

### Poches d'économies

Désindexation de certaines primes et indemnités, recentrage de l'indemnité de résidence à l'île-de-France, fin du supplément familial de traitement, réduction des surémoluments outre-mer, etc., les magistrats estiment qu'il y a encore des poches d'économies dans la politique de rémunération de l'Etat. Mais ils reconnaissent aussi que ce levier de la politique salariale a déjà été largement utilisé et a donc ses limites. Dès lors, « une reprise de la baisse des effectifs de l'Etat assortie d'efforts accrus des autres administrations publiques permettrait de mener une politique salariale moins contraignante », avance le rapport. En 2013, la Cour des comptes avait déjà critiqué l'engagement présidentiel de 60.000 créations de postes dans l'Education. Cette nouvelle charge est donnée au moment où l'Elysee

renonce de facto à stabiliser les effectifs sur le quinquennat, puisqu'il vient de réitérer sa promesse de recrutement au corps enseignant tout en revenant sur l'essentiel des suppressions de postes dans les Armées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

La Cour ne préconise pas forcément de revenir à la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux qui prévalait avec la « RCP » de Nicolas Sarkozy. Didier Migaud note que, « à titre d'exemple », une norme deux fois moins contraignante (1 non-remplacement sur 4) représenterait une économie de 375 millions par an, suffisante donc pour « financer presque à elle seule les économies nécessaires ».

Mais il met en garde contre la tentation de coupes « aveugles » et plaide pour qu'une telle action soit mise en œuvre dans le cadre d'une redéfinition des missions de l'Etat et partagée par les autres administrations (opérateurs, collectivités, hôpitaux).

La Cour des comptes estime que des réductions d'effectifs sont possibles sans dégrader le service public à condition aussi de l'accompagner d'une hausse de la durée effective de travail. Dans les collectivités locales, « le temps de travail annuel moyen serait inférieur de 40 heures à la durée légale », calculent les magistrats. Toute fonction publique confondue, une augmentation du temps de travail de 1 % (soit 2 jours de congés de moins par an) générerait une économie de 27.000 postes, soit 700 millions d'euros. ■

## L'Etat doit mener deux chantiers de front

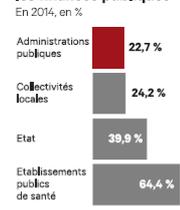
Il faut à la fois trouver des économies pour réduire le déficit et moderniser la gestion de la fonction publique, ce qui est coûteux.

La situation vire au casse-tête. Alors même que les objectifs de réduction des déficits exigent d'importantes économies dans la fonction publique, le gouvernement est confronté à la nécessité d'une gestion plus attractive des carrières. Or ces réformes « sur ont un coût », prévient la Cour des comptes (lire ci-dessus), ce qui nécessite donc de dégager des marges de financement supplémentaires. Les magistrats financiers ciblent trois domaines prioritaires de modernisation : la réforme des grilles, l'harmonisation des régimes indemnitaires et la mobilité des fonctionnaires.

« Les grilles et carrières sont, en effet, marquées par des disparités entre corps et ministères, un resserrement important dans les traitements, des parcours professionnels qui s'arrêtent longtemps avant la retraite, un avancement souvent automatique. Elles perdent ainsi à la fois leur signification et leur efficacité, et donc leur attractivité », écrivent les auteurs du rapport, partageant donc le constat fait par le gouvernement et les organisations syndicales.

En réponse à cette rigidité des grilles salariales, les administrations ont employé les dispositifs de primes et indemnités, qui ont pris une part croissante dans la rémunération des agents : le taux de prime moyen dans la fonction publique d'Etat a atteint 30 % en 2013, contre 10 % au début des années 1980, indique le rapport. Et les magistrats de la Cour des comptes de pointer le « maquis des régimes indemnitaires ». Ces derniers ont ainsi recensé pas moins de 1.500 dispositifs, « chacun susceptible d'être diversement décliné suivant

### La masse salariale dans les finances publiques



\* LES ECHOS / SOURCE : COUR DES COMPTES

les ministères ». A titre de comparaison, les grandes entreprises gèrent une centaine de règles de paie !

« Eparpillement des primes » Dans le tas, il y a bien sûr des éléments communs à tous les fonctionnaires (traitement brut de base, supplément familial de traitement, indemnité de résidence...). Mais « les trois quarts de ces primes et indemnités sont tellement particulières que le montant versé n'excède pas 1 million d'euros pour chacune d'elles ». La Cour note, par ailleurs, que leurs modalités sont mal connues et que certaines ne reposent « sur aucun texte réglementaire ». « Cet éparpillement des primes a des conséquences en gestion », a souligné Didier Migaud, le premier président de la Cour des comptes.

« Ces mesures ont complexifié la structure des rémunérations et la feuille de paie, en réduisant la mobilité des parcours professionnels et amplifié l'hétérogénéité des régimes indemnitaires ». Ces derniers ont ainsi recensé pas moins de 1.500 dispositifs, « chacun susceptible d'être diversement décliné suivant

+ 2,4 %

La croissance de la masse salariale publique en moyenne par an entre 2003-2014, contre +2,8 % pour les salaires du privé.

Le news de l'économie

# Challenge

www.challenge.fr

Mathématiques, médecine, multinationales, start-up, aéronautique, mode, recherche, gastronomie...

## La France qui gagne

« La France se penche sur le potentiel de la voiture à hydrogène » - Les Echos

## La France se penche sur le potentiel de la voiture à hydrogène

- Bercy va remettre un rapport à Emmanuel Macron et Ségolène Royal.
- La filière veut déployer 100 stations d'ici à 2018 sur le territoire français.

### AUTOMOBILE

Maxime Amiot  
mamiot@lesechos.fr

La France doit-elle se positionner davantage sur la voiture à hydrogène ? C'est l'une des questions à laquelle doit répondre un rapport qui doit être remis d'ici à la fin du mois aux ministres de l'Économie et de l'Énergie, Emmanuel Macron et Ségolène Royal. Il sera réalisé par le Conseil général de l'économie (CGE) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), deux structures intégrées à Bercy. L'étude analyse la technologie dans ses différentes composantes, allant de sa composante énergie - stockage, alimentation pour les réseaux de gaz -, à ses débouchés en matière de mobilité.

« L'idée, c'est de savoir comment la France doit se positionner sur cette énergie et comment développer une offre industrielle nationale. Les États-Unis, le Japon ou la Corée sont très en avance », indique-t-on à Bercy. En matière automobile, dans le sillage de Renault, l'Hexagone a surtout misé sur la voiture électrique, notamment à travers le développement du réseau de bornes de recharge, laissant l'hydro-

gène aux constructeurs japonais (Toyota, Honda) ou allemands (lire ci-dessous). « C'est un rapport très important, car il montre un vrai changement d'état d'esprit », indique Fabio Ferrari, PDG de Symbio FCell, entreprise spécialisée dans la technologie. « On sent que la position du gouvernement français commence à évoluer sur le sujet », renchérit Jacques Pieraerts, vice-président de Toyota Europe chargé des affaires publiques. Depuis quelques jours, le constructeur japonais a commencé la vente de sa Mirai en Allemagne, en Angleterre et au Danemark, mais pas en France.

#### Utilisation professionnelle

La commercialisation en masse de voitures à hydrogène se heurtera longtemps à différents obstacles. Qu'il s'agisse du coût de l'infrastructure - 1 million d'euros par station -, du transport et stockage de l'énergie ou de la baisse actuelle du prix de l'essence qui affaiblit son intérêt... Ce qui n'empêche pas la filière de commencer à s'organiser. « On compte aujourd'hui cinq stations en France, à Saint-Lô, Albi, Grenoble et Lyon, et on en aura une dizaine de plus l'année prochaine », indique Pascal Mauberger, président de l'association Afhyac, qui regroupe



A l'instar de Renault, qui propose depuis l'automne des Kangoo électriques dotés d'une pile à combustible, les industriels misent aussi sur la complémentarité entre les deux technologies.

les industriels (Air Liquide, Michelin, Engie...). Dans le cadre du projet de Nouvelle France industrielle, revisité par Emmanuel Macron en mai dernier, un groupe sur l'hydrogène a été mis en place, piloté par Florence Lambert, du Conseil à l'énergie atomique (CEA). Son objectif : « Parvenir à déployer 100 stations de recharge sur le territoire français à l'horizon 2018 », indiquent plusieurs membres du projet. Plutôt que de cibler un marché de masse, les industriels visent d'abord une utilisation plus professionnelle. Véhicules de livraison, taxis, flottes de société... Autant

d'utilisateurs qui ne nécessitent pas forcément un réseau de recharge très étendu. Dans le même temps, les industriels misent sur la complémentarité entre l'électrique et l'hydrogène. C'est ce qu'expérimente Renault, qui propose depuis l'automne des utilitaires Kangoo électriques dotés d'une pile à combustible, qui fonctionne comme un prolongateur d'autonomie.

Au final, l'avenir de la technologie dépendra beaucoup de l'engagement des pouvoirs publics. Le rapport devrait encourager à la mise en place de mesures fiscales pour favoriser la production et le

stockage d'hydrogène, mais reste prudent sur le déploiement de stations. « Le risque, c'est de constituer une simple vitrine pour les voitures de Toyota ou Daimler, sans aider à développer l'offre française », juge un participant au rapport.

Dans ce contexte, la position de Renault - dont l'allié Nissan travaille activement sur la technologie - et de PSA - pour qui l'hydrogène n'est pas la priorité - est essentielle. « Mais il ne faut pas attendre leur arrivée pour déployer les infrastructures », juge Pierre-Etienne Franc, chargé des marchés et technologies avancés chez Air Liquide. ■

## En Allemagne, un parc de pompes à hydrogène encore très limité

A peine 25 stations devraient être opérationnelles en fin d'année, contre 50 prévues. Le parc auto demeure très restreint.

Jean-Philippe Lacour  
jplacour@lesechos.fr  
— Correspondant à Francfort

Le gouvernement allemand s'est fixé un ambitieux objectif pour 2020 : disposer de 1 million d'autos électriques sur les routes, en misant notamment sur la pile à combustible. Mais, dans ce domaine, les progrès sont encore très modestes : le parc automobile équipé de ladite

technologie est à peine de plus de 100 véhicules outre-Rhin, et le nombre de pompes à hydrogène n'atteint pas la vingtaine.

#### Dans les grandes villes

Berlin avait pourtant lancé une initiative en 2008 pour favoriser l'usage de l'hydrogène dans l'économie, notamment les transports. Une enveloppe de 700 millions d'euros d'argent public, couplée à une somme identique venant de l'industrie, a été investie entre 2008 et 2015, une bonne moitié de la somme étant dédiée à des projets dans la mobilité. Une enveloppe supplémentaire de 160 millions

d'euros pour les années 2016 à 2018 est déjà budgétisée.

Placées dans les grandes villes pour l'essentiel, les stations proposant l'hydrogène comme carburant sont encore lentes à se développer. De 19 à ce jour, le nombre des pompes à hydrogène devrait grimper à près de 25 en fin d'année. C'est toutefois loin de l'objectif de 50 pompes assigné fin 2015 par les pouvoirs publics. Le tout petit nombre d'usagers s'arrêtant à ce type de pompe n'incite sans doute pas les exploitants à forcer sur les investissements. Il s'avère aussi plus difficile que prévu d'obtenir des autorisations pour équiper les emplace-

ments choisis pour ce type d'installation, explique-t-on chez Linde, fournisseur d'hydrogène et membre de H2 Mobility. Il s'agit d'une alliance réunissant des constructeurs auto et divers industriels, laquelle compte multiplier à terme le nombre de stations en Allema-

gne. Un parc de 400 pompes à hydrogène est visé d'ici à 2023. Ce qui ferait de l'Allemagne un pays à la pointe en la matière.

Encore faut-il dans le même temps que les constructeurs lancent sur le marché des modèles équipés de la pile à combustible. Mercedes voit grand en la matière, mais ne propose pour l'instant qu'un véhicule, la Classe B. Le lancement d'un autre modèle a été repoussé à 2017. BMW et VW réalisent encore des tests avec des prototypes. Hors d'Europe, Hyundai a lancé l'ix35 Fuel Cell, quand Toyota commence la commercialisation de sa Mirai en Europe. ■

# 400

#### POMPES À HYDROGÈNE

L'objectif de l'alliance H2 Mobility en termes de stations installées outre-Rhin d'ici à 2023.

« Brèves » - *Le Monde*

## **Les premiers réfugiés arrivent en France**

La France s'apprête à accueillir, mercredi 9 septembre, un premier contingent de 200 réfugiés syriens ou irakiens que le gouvernement s'est engagé à ramener d'Allemagne, a indiqué l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). « Les 9, 10 et 11 septembre, 1 000 personnes venues d'Allemagne et ayant obtenu le statut de réfugiés en France arriveront sur notre territoire », a indiqué la Croix-Rouge, qui en prendra en charge 93 à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne). – (AFP)

## **Manuel Valls exclut un tri selon la religion**

Le premier ministre a exclu, mardi 8 septembre, d'opérer un tri des réfugiés en fonction de leur religion, en réponse aux élus qui ne veulent accueillir que des chrétiens. Il faut « accueillir avec des règles bien sûr », a déclaré Manuel Valls lors de ses vœux avant le nouvel an juif, à la synagogue Nazareth à Paris. Mais « on ne trie pas en fonction de la religion. Le droit d'asile, c'est un droit universel ».

## DÉMOGRAPHIE

### **72 millions de Français en 2050**

La population de la France métropolitaine atteindra 72 millions en 2050 contre 64,3 millions d'habitants en 2015, selon une étude de l'Institut national d'études démographiques (INED) publiée mercredi 9 septembre. La barre des 60 millions avait été franchie en 2004, celle des 42 millions en 1950.

## POLITIQUE

### **François de Rugy et Jean-Vincent Placé lancent le parti Ecologistes !**

François de Rugy, démissionnaire d'Europe Écologie-Les Verts (EELV), a annoncé, mardi 8 septembre, dans *Ouest-France*, le lancement du parti Ecologistes ! Jean-Vincent Placé, qui a lui aussi quitté EELV, y sera chargé de la coordination avec d'autres formations écologistes.

« Brèves » - *Les Echos*

## Un « accompagnement financier » pour les communes accueillant des réfugiés

**MIGRANTS** — Des « mesures d'accompagnement financier » vont être prises samedi en faveur des communes volontaires pour accueillir des réfugiés, a annoncé Matignon mercredi, au terme d'une réunion de ministres autour de Manuel Valls. Aucune précision n'a été donnée sur les montants engagés. François Baroin (Les Républicains), le président de l'AMF, a tablé sur 6.000 euros par réfugié. François Hollande a annoncé lundi que la France était prête à accueillir 24.000 réfugiés sur deux ans, en plus des 6.000 dont l'accueil avait déjà été acté.

---

# 72

**MILLIONS  
D'HABITANTS EN 2050**

La population de la France métropolitaine atteindra 72 millions en 2050 contre 64,3 millions d'habitants en 2015, selon une étude de l'Institut national d'études démographiques, publiée mercredi. La barre des 60 millions avait été franchie en 2004. La France se rapprochera de celle de l'Allemagne qui comptera 76 millions d'habitants (81,1 millions aujourd'hui). L'indice de fécondité français est stable depuis 2011 : 2 enfants par femme.

---

## EN FRANCE

### SÉCURITÉ NOUVELLE HAUSSE DE LA MORTALITÉ SUR LES ROUTES

Le nombre de morts sur les routes a augmenté en août (+ 9,5 %), avec 335 personnes tuées en 31 jours, confirmant une tendance à la hausse depuis le début de l'année. Sur les douze derniers mois, 3.483 personnes ont été tuées (+ 4,3 %). Le gouvernement doit réunir le 2 octobre un conseil interministériel de la Sécurité routière, le premier depuis mai 2011. Bernard Cazeneuve a promis de répondre par la « *fermeté* » au « *relâchement des comportements* ».

### JUSTICE NON-LIEU GÉNÉRAL DANS L'AFFAIRE DES PÉNALITÉS DE SARKOZY PAYÉES PAR L'UMP



Martin Bureau/AFP

Un non-lieu général a été prononcé dans l'affaire des pénalités imposées à Nicolas Sarkozy, mais payées par l'UMP, pour le dépassement de son plafond de dépenses de campagne en 2012, a annoncé une source proche du dossier. Ex-président du parti, Jean-François Copé (photo) avait été mis en examen pour abus de confiance, comme l'ex-trésorière du parti, Catherine Vautrin. Nicolas Sarkozy avait été placé sous le statut intermédiaire de témoin assisté.

### JUSTICE LE FN MIS EN EXAMEN DANS L'ENQUÊTE SUR SON FINANCEMENT

Le FN a été mis en examen mercredi pour recel d'abus de biens sociaux et complicité d'escroquerie dans l'enquête sur son financement, a annoncé son trésorier, Wallerand de Saint-Just, à sa sortie du bureau du juge. Les juges soupçonnent des responsables du parti, d'une entreprise amie et du microparti Jeanne d'avoir mis en place un système de surfacturation lors des législatives de 2012 et d'avoir escroqué l'Etat, qui rembourse les frais de campagne.

### POLLUTION LES EMPLOYÉS DU MÉTRO MIS EN GARDE

Les employés du métro et des gares souterraines ont été mis en garde ce mercredi par l'Anses (l'Agence nationale en charge de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur les dangers pour leur santé de concentrations élevées de particules fines relevées dans ces enceintes. L'agence a prôné des « *mesures de prévention* », alertant « *l'existence d'un risque sanitaire respiratoire et cardiovasculaire* ».

### CITOYENNETÉ HOLLANDE VEUT FAIRE DE 2016 « L'ANNÉE DE LA MARSEILLAISE »

François Hollande a souhaité mercredi au stade Bauer de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) faire de 2016 « *l'année de la Marseillaise* » à l'occasion de l'Euro de football. « *Dans les moments que nous traversons, c'est très important que nous puissions nous unir* », a-t-il dit, célébrant « *un hymne qui nous rassemble tous* » et alertant contre « *des crispations identitaires* » sur la question des réfugiés.

## À L'ÉTRANGER

### LIBAN LES LIBANAIS DE NOUVEAU DANS LA RUE

Les Libanais ont recommencé à manifester mercredi à Beyrouth pour exprimer leur ras-le-bol de la classe politique qui, sous la pression de la rue, se réunit pour tenter de trouver une issue à la paralysie de l'Etat. Une poignée de manifestants ont jeté des œufs sur les convois de responsables politiques en route vers le Parlement. « *Voteurs, voteurs, dehors !* » ont-ils scandé. « *Nous voulons une patrie* » ou « *Le citoyen d'abord* », lisait-on sur les pancartes.

### CÔTE D'IVOIRE OUATTARA, GRAND FAVORI DE LA COURSE À LA PRÉSIDENTIE

La liste définitive des candidats à l'élection présidentielle du 25 octobre en Côte d'Ivoire a été rendue publique mercredi par le Conseil constitutionnel. Le président sortant Alassane Ouattara brigue un deuxième mandat face à une opposition morcelée. Le chef de l'Etat, qui peut se targuer d'un bon bilan économique, est le favori de ce scrutin crucial pour la stabilisation du pays après la crise post-électorale de 2011.

### ÉTATS-UNIS HILLARY CLINTON S'EST EXCUSÉE POUR AVOIR UTILISÉ UNE MESSAGERIE PRIVÉE



DoanEmme/AFP

Hillary Clinton a présenté pour la première fois ses excuses publiquement pour avoir utilisé une boîte mail privée pour l'ensemble de ses courriels officiels lorsqu'elle était secrétaire d'Etat. Cette affaire mine depuis des mois sa campagne pour la présidentielle américaine. « *C'était une erreur. Je suis désolée, j'en prends la responsabilité* », a-t-elle déclaré à la chaîne ABC.

### SOMALIE LES SHEBAB RENVOIENT L'ENLÈVEMENT DE SOLDATS DE L'UNION AFRICAINE

Les djihadistes somaliens shebab ont affirmé mercredi détenir des soldats ougandais à la suite d'une attaque contre une position de la force de l'Union africaine en Somalie (Amisom), tandis que Kampala affirmait qu'aucun de ses militaires n'était porté disparu. « *Ils sont en bonne santé et nous donnerons très prochainement leurs noms, leurs grades et d'autres détails* », prétend le communiqué des terroristes islamistes.

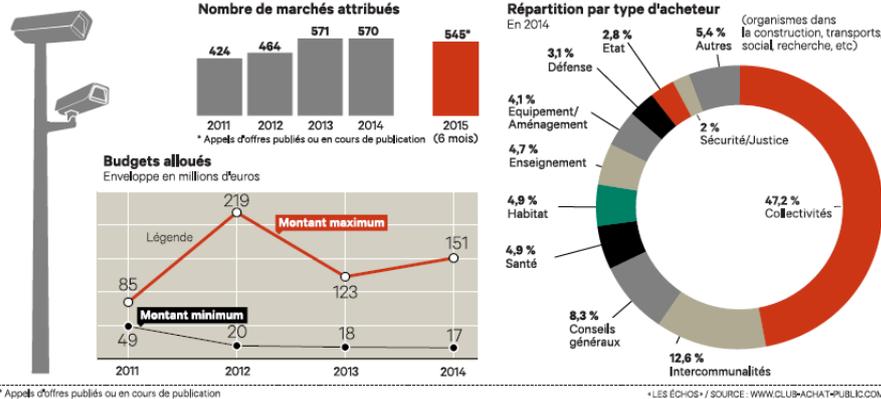
### UKRAINE ENTRETIEN MERCREDI SOIR ENTRE HOLLANDE, MERKEL, POROCHENKO ET POUTINE

Selon l'Elysée, François Hollande, Angela Merkel, Petro Porochenko et Vladimir Poutine se sont entretenus par téléphone pendant une heure et demie, mercredi soir, sur la situation en Ukraine. Ils ont salué « *un cesse-le-feu globalement respecté depuis le 1<sup>er</sup> septembre* » et ont convenu de « *la nécessité de tout faire pour que cette situation perdure* ». Les ministres des Affaires étrangères des quatre pays se retrouveront comme prévu le 12 septembre à Berlin.

## Ouverture et curiosités

« Surchauffe autour de la vidéosurveillance » - Les Echos

### La bonne santé du marché de la vidéosurveillance



\* Appels d'offres publiés ou en cours de publication

LES ECHOS - SOURCE: WWW.CLUB-ACHAT-PUBLIC.COM

# Surchauffe autour de la vidéosurveillance

**SÉCURITÉ** // Le nombre de caméras de vidéo-protection installées par les collectivités explose cette année, comme le confirme une étude du Club de l'achat public, dévoilée en exclusivité par « Les Echos ».

Alain Piffaretti

« Nous allons installer des caméras aux entrées et sorties du village, devant l'école, la mairie et la place principale. Six à huit caméras au total », expose Daniel Martiengo, le maire PS de Sancy (Meurthe-et-Moselle). Ce village de 360 habitants, théâtre du rapt de la jeune Berenys, a récemment fait la une des journaux. Rien d'idéologique dans cette décision, assure le maire : « Il faut rassurer la population. Les gendarmes nous certifient l'effet dissuasif. » Rassurer... Le mot est à l'ordre du jour. Alors que, selon les sondages, 70 à 80 % des Français sont favorables au développement des caméras, le marché public de la vidéo-surveillance explose. « Même les villes les plus réfractaires au plan idéologique y viennent », assure Luc Strehalano, président de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (Cavam) et ancien président de la Commission nationale de vidéo-protection.

**75 % des villes moyennes équipées**

Le nombre de marchés attribués par les collectivités locales a bondi de 31 % entre 2011 et 2014, passant de 424 à 570, révèle l'étude du Club de l'achat public. Dans les villes déjà équipées, le nombre de caméras a doublé : une cinquantaine aujourd'hui contre 25 en moyenne en 2011. « Une caméra, c'est un policier qui patrouille avec ses yeux », indique Dominick Lemullois, directeur de la police municipale de Meaux, l'une des premières communes à être équipée et qui compte aujourd'hui 200 caméras pour 55.000 habitants. Les grandes villes n'échappent pas au mouvement. Quelques-unes (Nantes, Brest, Montreuil...) n'ont pas encore sauté le pas, mais elles sont de plus en plus rares. Sur le territoire du Grand Paris, la plupart des communes sont équipées. Toulouse a lancé cet été un appel d'offres pour 260 caméras... Et même Grenoble, qui a communiqué sur la suppression des caméras avec l'arrivée d'Eric Piolle (EELV) à l'hôtel de ville, n'en a encore rien fait, se contentant pour le moment de ne pas entretenir le matériel existant ! Quant à Nice, son maire Christian Estrosi (LR) en a fait la ville la plus vidéosurveillée de France. En huit

ans, on est passé de 228 à 1.250 caméras, soit une pour 280 habitants ! « Nous enregistrons une baisse significative de la délinquance. Toutes nos images sont au centre de supervision urbain mais police, gendarmerie ou pompiers peuvent visionner les images au moment où ils le souhaitent », affirme-t-on au cabinet du maire de Nice.

**Budget moyen de 300.000 euros**

Les marchés démarrent à partir de quelques milliers d'euros (achat de caméras complémentaires) pour atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros en cas d'équipement initial d'une petite ville ; et même grimper jusqu'à 4 millions d'euros pour les plus élevés. Au marché initial, s'ajoute un fort marché de renouvellement. La durée de vie d'une caméra est en effet de cinq à huit ans. Les progrès technologiques (résolution de l'image, temps de mise au point, etc.) imposent de changer régulièrement un

matériel pour lequel la qualité de l'image prime. Ces montants alourdissent les appels : le nombre de fournisseurs ne cesse de croître ces dernières années. Ils sont aujourd'hui 300 à se partager le marché : grandes entreprises ou filiales de grandes groupes (Eiffage, Cofely Ineo, SPIE, Siemens, etc.) comme myriade de plus petits intégrateurs (ACEA, Imaintel, Aisat, Abicom, etc.). 2015 devrait être une année à marquer d'une pierre blanche pour les entreprises de vidéosurveillance. « Sur les six premiers mois, on comptabilise déjà plus de 550 marchés, soit déjà autant que pour toute l'année 2014 », souligne le Club de l'achat public. Même la crise financière et la baisse des dotations aux collectivités locales ne ralentissent pas le mouvement. A Evreux, le maire adjoint à la sécurité nous confie : « mon budget est un des rares à ne pas être touché par les restrictions. Au contraire, nous augmentons le parc de caméras. »

### Les chiffres

**96.000**

**CAMÉRAS** sont installées sur la voie publique, dont 50 % par les collectivités locales.

**35**

**VILLES D'ÎLE-DE-FRANCE** ont publié un appel d'offres en la matière depuis janvier dernier. C'est la première région, devant le Nord-Pas-de-Calais (24 villes), les Bouches-du-Rhône (12) et Rhône-Alpes (7).

**73 %**

**DÉS VILLES MOYENNES** sont équipées, contre 50 % en 2010 (de 15.000 à 100.000 habitants).

Sources : « Villes de France », Commission nationale de la vidéo surveillance et Club de l'achat public.

### L'INTERVIEW CONTRE

**TANGUY LE GOFF**  
Chercheur à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU)

« Pas d'effet très probant ! »

Plusieurs facteurs expliquent le développement de la vidéosurveillance dans les espaces publics. Aujourd'hui, il n'existe quasiment plus de clivage politique sur ce sujet. De plus, depuis 2007, l'Etat encourage fortement, y compris financièrement, les collectivités locales à s'équiper. Enfin, il existe un travail de lobby efficace des entreprises spécialisées. Pour autant, il faut relativiser l'efficacité des caméras. La quarantaine d'études réalisées à l'étranger par des chercheurs et criminologues ne démontrent pas d'effets très probants pour les atteintes aux personnes. En revanche, on constate une efficacité dans les lieux fermés, notamment les parkings souterrains. ■

Photo HIAU-IDF

### L'INTERVIEW POUR

**DIIDER SEBAN**  
Avocat, associé gérant du cabinet Seban et associés

« Rigoureux dans le respect des procédures »

Un système de vidéo-protection exige une grande rigueur dans le respect des procédures juridiques. Il faut bien sûr informer la population de la mise en œuvre du dispositif dans la ville. Il convient d'être attentif à obtenir toutes les validations nécessaires. Il faut également prendre garde de ne pas filmer certains lieux (balcons, entrées d'immeubles) qui pourraient donner lieu à des plaintes pour atteinte à la vie privée. Le respect des règles juridiques et des prescriptions de la CNIL est d'autant plus indispensable que si des images doivent servir de preuves dans une procédure judiciaire, il faut être inattaquable. Sinon, ces éléments seront probablement écartés par le juge ! ■

Photo François Nisicimbeni/AFPF

« La pauvreté s'accroît, la peur d'y tomber aussi » - Le Monde

## La pauvreté s'accroît, la peur d'y tomber aussi

35 % des Français ont connu la misère, selon une étude du Secours populaire

*Un raz de marée de la misère.* " C'est un constat bien sombre que dresse le Secours populaire français, en publiant, mardi 8 septembre, son baromètre sur la perception de la pauvreté en France. 57 % des personnes interrogées (1 013 personnes sondées par téléphone du 20 au 22 juin par l'institut Ipsos) avouent qu'elles ont « été sur le point de connaître une situation de pauvreté » à un moment de leur vie, une situation qui s'est aggravée en un an (plus deux points). La peur de tomber dans cette précarité s'est elle aussi fortement répandue.

Après une poussée particulièrement forte entre 2007 et 2009, la misère continue de progresser en France : 35 % déclarent avoir effectivement vécu dans la pauvreté. Deux Français sur trois ont un proche qui est touché et, pour 31 % des sondés, cela frappe des membres de leur famille. Et ceci quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle. Une pauvreté dont les personnes évaluent le seuil à 1 054 euros mensuels – très proche du smic (1 135 euros) –, le plancher retenu par l'Insee étant de 987 euros.

La crise dure depuis huit ans et ses effets se font plus durement et plus durablement sentir. 40 % des sondés éprouvent des difficultés pour payer les frais médicaux, 34 % pour régler

les notes d'électricité ou de chauffage, 33 % pour le loyer. Les familles avouent aussi rencontrer des problèmes de trésorerie quand il faut remplir le réfrigérateur ou payer la carte de transport. Plus inquiétant, près d'une sur trois déclare peiner à assurer trois repas par jour ou à régler la cantine. Signe de la progression de la précarité à de nouvelles couches sociales, la difficulté à s'offrir des loisirs s'installe : une personne interrogée sur deux explique avoir du mal à envoyer ses enfants au moins une fois par an en vacances, ou à leur payer un cours de sport ou une place de cinéma.

Peur de l'avenir

Les moments de bascule deviennent de plus en plus banals. On ne décroche plus seulement à l'occasion de ruptures dans sa vie, comme un licenciement ou un divorce. Aux mères célibataires et aux travailleurs pauvres se sont ajoutés les retraités et les étudiants. « On voit de plus en plus de vieux qui ne se chauffent plus, de jeunes qui viennent chercher des colis alimentaires après les cours », assure Julien Lauprêtre, président du Secours populaire.

Toutes les catégories de population étant touchées, plus personne ne se sent à l'abri. La peur de la dégringolade sociale s'exprime désormais ou-

vertement : 87 % des Français estiment que le risque que leurs enfants connaissent un jour la pauvreté est plus élevé qu'il ne l'était pour leur génération. 55 % pensent même qu'il l'est « beaucoup plus ». Un record depuis neuf ans que le baromètre existe.

L'anxiété s'est naturellement transmise aux enfants. L'association a fait réaliser un sondage spécifique (échantillon de 500 enfants de 8 à 14 ans interrogés via Internet) pour mesurer leur propre perception du phénomène. Les résultats sont édifiants : près de six sur dix redoutent de devenir pauvres ; près des deux tiers parmi ceux âgés de 11 à 14 ans. Ils disent côtoyer la pauvreté, tant à l'école (61 % d'entre eux) que dans leur quartier (47 %). Et estiment à 31 % le nombre de leurs camarades qui ne mangent pas à leur faim. L'avenir pour eux n'est donc guère souriant : 66 % estiment qu'il leur sera difficile de trouver du travail. « Voir ce nombre grandissant d'enfants qui ont peur de l'avenir, c'est bouleversant », juge M. Lauprêtre. L'association a aidé plus de 2,8 millions de personnes en 2014.

Sylvia Zappi ■

« Le patronat allemand souhaite faciliter l'embauche de réfugiés » - Le Monde

## Le patronat allemand souhaite faciliter l'embauche de réfugiés

BERLIN - correspondance

Pour les patrons allemands, les milliers de réfugiés qui arrivent en Allemagne doivent être intégrés le plus vite possible dans l'économie du pays. Depuis quelques jours, ils multiplient les déclarations pour faire pression sur les décideurs politiques. Si les entreprises témoignent ainsi leur solidarité avec l'effort d'accueil des réfugiés, elles manifestent aussi leur intérêt bien compris : cette immigration peut être une chance pour l'économie allemande confrontée à une crise démographique, et qui peine encore à retenir les travailleurs étrangers.

« On ne peut pas faire attendre les gens, il faut à présent de la flexibilité et de la créativité. (...) Avec l'aide de l'économie, la politique doit créer un cadre pour permettre à tous les demandeurs d'asile ayant une vraie chance d'obtenir

un droit de séjour de bénéficier d'un accès rapide et sûr à la formation et à l'emploi », a déclaré Ulrich Grillo, président de la fédération des industriels allemands (BDI). Le PDG de Daimler, Dieter Zetsche, a annoncé souhaiter recruter directement dans les centres d'accueil d'urgence. « La plupart des réfugiés sont jeunes, bien formés et très motivés. C'est exactement le genre de personne que nous recherchons », a-t-il déclaré au *Bild am Sonntag* du dimanche 6 septembre. D'autres entreprises ont également manifesté leur souhait d'accueillir des réfugiés.

### Restrictions

Mais pour l'instant, cette bonne volonté se heurte à de fortes barrières. Elles sont d'abord administratives. Selon la loi, les réfugiés ne peuvent accéder au marché du travail durant les trois premiers mois de leur séjour. Ensuite, les entreprises, pour les recruter, doivent

faire la preuve qu'aucun « travailleur prioritaire », Allemand, citoyen de l'Union européenne (UE) ou réfugié reconnu, ne peut prendre le poste. Des restrictions que plusieurs hauts responsables de l'économie veulent voir considérablement allégées. Actuellement, une brochure de l'agence pour l'emploi indique aux entreprises souhaitant recruter des réfugiés comment contourner la législation, par exemple en recourant à des stages ou des offres de formation. Dans la pratique, ces options sont limitées : « Le patron doit beaucoup s'investir, alors que le réfugié ne parle pas la langue », note une porte-parole du syndicat de l'industrie du bâtiment, très demandeur de main-d'œuvre étrangère.

Par ailleurs, outre l'apprentissage de la langue, la reconnaissance des qualifications et diplômes peut être un processus long et coûteux en Allemagne, où le cil-

ché de la « femme de ménage titulaire d'un doctorat » était régulièrement brocardé dans la presse dans les années 2000.

### « Simplifier le dispositif »

En 2012, une loi a été adoptée pour faciliter la reconnaissance des diplômes et compétences des travailleurs issus de pays hors de l'UE, et d'importantes structures de conseil aux diplômés ont été mises en place. Mais les résultats sont jugés encore modestes. Seules 26 500 personnes ont vu leur qualification étrangère reconnue depuis l'adoption de la loi, bien loin des 300 000 espérés. « Dans le domaine des soins, où nous avons de gros besoins, seules 3 000 à 4 000 personnes ont vu leur formation reconnue », déplore Johannes Brandstätter, expert de l'association caritative Diakonie, qui gère de nombreuses structures de soins. « Les demandes de reconnaissance sont pres-

que toutes acceptées, mais les dossiers doivent être très exhaustifs, fournir toutes les attestations de travail. Parfois, l'administration accorde des autorisations de travailler dans certains secteurs seulement, ce qui implique une nouvelle formation, inaccessible pour certains travailleurs. Il faut simplifier le dispositif », juge-t-il.

Malgré tout, l'Allemagne a beaucoup progressé, estiment les experts de l'Institut économique de Cologne (IWK), proche du patronat. « Il y a une nouvelle qualité dans l'accueil par rapport aux précédentes vagues d'immigration, où nous n'avions pas cherché à retenir les gens, explique Dirk Werner, de l'IWK. Aujourd'hui, on veut intégrer les travailleurs à long terme et on fait beaucoup plus pour l'intégration. » En 2014, l'Allemagne a enregistré un solde migratoire de 550 000 personnes, sur 1,46 million d'arrivées dans le pays. ■

CÉCILE BOUTELET

« Le Parlement européen bannit les animaux clonés » - Le Monde

## Le Parlement européen bannit les animaux clonés

L'importation en Europe d'aliments issus de bêtes clonées et de leur progéniture a été interdite

C'est un nouveau coup de frein au développement des biotechnologies en Europe. Mardi 8 septembre, les eurodéputés ont adopté en première lecture, à une grande majorité (529 voix contre 120), une législation interdisant le clonage d'animaux à des fins d'élevage et d'alimentation dans l'Union européenne (UE), mais aussi l'importation sur le territoire européen de leurs descendants et des produits qui en sont issus (viande, lait, matériel reproducteur, etc.). Les pays tiers devront par ailleurs garantir, par un système de certificats, que les produits qu'ils exportent en Europe ne sont pas issus de clones. Car la technique, déjà répandue outre-Atlantique afin de conserver un patrimoine génétique avantageux – des bêtes « d'élite » produisant plus de viande ou de lait – soulève des questions d'éthique et de bien-être animal.

### « Souffrance animale »

« Nous avons gagné sur toute la ligne, les eurodéputés ont insisté non seulement sur le risque de sécurité alimentaire, mais aussi sur la souffrance animale engendrée par les techniques de clonage, une préoccupation insuffisamment partagée en France, se réjouit l'eurodéputée Europe Écologie-Les Verts Michèle Rivasi. Nous avons par ailleurs dit non à une artificialisation à outrance de l'élevage. On ne veut pas manger des animaux déformés pour avoir les gigots les plus gros possibles ! »

Le Parlement européen, sous l'impulsion conjointe de ses commissions environnement et agriculture, va considérablement plus loin que la Commission, qui avait proposé, en décembre 2013, d'interdire le clonage animal en Europe, mais sans bannir la vente de viande ou de lait de leurs descendants ni assurer la traçabilité de ces produits. « Le clonage, c'est de la torture animale », a dénoncé la rapporteuse de la commission environnement, l'eurodéputée allemande Renate Sommer (Parti populaire européen, droite). Selon elle, cette mise au ban généralisée s'impose, sans quoi, en continuant d'importer des produits dérivés, l'UE « se dédouane à bon compte et laisse à d'autres le sale travail, tout en voulant en profiter ».

« Le vote du Parlement est un signal fort, se félicite Camille Perrin, chargée de mission alimentation au Bureau européen des unions de consommateurs. Les eurodéputés ont entendu les consommateurs, qui veulent au minimum un étiquetage pour les viandes issues de descendants de clones, afin de savoir ce qu'ils achètent et consomment. Les parlementaires sont même allés plus loin. » Selon un sondage Eurobaromètre réalisé par la Commission européenne en 2008, 58 % des Européens sont opposés au clonage pour la production alimentaire, pour des raisons liées au bien-être animal ou à des questions liées à l'éthique. Et 83 % des consommateurs souhaitent que la viande et le lait issus de

### « Les eurodéputés ont entendu les consommateurs »

CAMILLE PERRIN  
Bureau européen des unions de consommateurs

descendants de clones soient étiquetés comme tel.

Actuellement, la commercialisation en Europe de produits alimentaires issus d'animaux clonés est soumise au règlement Novel Food sur les nouveaux aliments et ingrédients alimentaires, adopté en 1997, un an après le clonage de la brebis Dolly. Tout nouvel aliment doit, à ce titre, faire l'objet d'une autorisation de mise sur le marché après une évaluation scientifique des risques sanitaires. Mais jusqu'à présent, aucune entreprise n'a demandé une telle autorisation. En revanche, les États membres ont le droit d'importer depuis des pays tiers du matériel reproducteur d'animaux clonés, notamment sperme et embryons, de même que des descendants, qui se retrouvent très probablement dans nos assiettes.

« Les animaux clonés coûtent très cher à produire, entre 15 000 et 20 000 euros. Ils ne sont donc pas destinés à la consommation – même s'ils finissent leur vie à l'abattoir –, mais à la reproduction : leur matériel reproductif est utilisé pour l'insémination artificielle de

nombreux autres animaux, explique Camille Perrin. Ce sont donc les descendants, qui eux ne sont pas des clones, qui sont utilisés pour l'alimentation sans la moindre transparence ni traçabilité. »

Faute de recensements obligatoires au niveau mondial, il n'existe pas de chiffre fiable sur le nombre d'animaux clonés, des bovins pour la majorité, développés principalement aux États-Unis, au Canada, en Argentine, au Brésil ou en Nouvelle-Zélande. Ni sur le nombre de descendants et les quantités de produits qui en sont issus. L'UE importe chaque année 300 000 tonnes de viande bovine, mais sans que l'on connaisse la part provenant du clonage.

### Risques de blocage

Quel est l'impact sur la santé humaine ? « Aucune preuve formelle ne démontre l'existence de différences » en termes de sécurité sanitaire entre les produits alimentaires dérivés d'animaux clonés et ceux traditionnels, estime l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) dans son avis scientifique de 2008, tout en reconnaissant « les incertitudes dans l'évaluation des risques », compte tenu du manque d'études. L'agence s'est en revanche inquiétée de la santé et du bien-être des animaux, soulignant le taux de mortalité associé au clonage.

« Il apparaît que, dans une proportion significative d'animaux clonés – principalement pendant la période juvénile chez les bovins et la période périnatale chez les por-

cins –, la santé et le bien-être étaient sévèrement altérés, souvent avec des conséquences graves, voire fatales », écrivait ainsi les experts de l'EFSA.

Les faibles taux de réussite de la technique (6% à 15% pour les bovins et 6% pour les porcs) rendent nécessaire l'implantation d'embryons dans plusieurs bêtes pour obtenir un animal cloné. En outre, les fœtus anormalement gros aboutissent à des mises bas difficiles et une mortalité néonatale. Rien n'est dit, en revanche, sur d'éventuels problèmes sanitaires affectant la descendance des animaux clonés.

C'est cette dernière incertitude qui attise les oppositions sur l'utilisation de la progéniture d'animaux clonés dans l'alimentation. De sorte que le texte voté mardi par le Parlement risque de se voir rapidement bloqué. Il doit en effet être examiné en conseil des ministres – où de nombreux États y sont opposés pour ne pas imposer leurs partenaires commerciaux et éviter des représailles devant l'Organisation mondiale du commerce – puis revenir devant la Commission, très hostile à la version adoptée par les eurodéputés. « En cas de blocage persistant, le texte final pourrait être édulcoré ou même tout simplement retiré », craint Camille Perrin. « La discussion sera dure, mais il n'est pas impossible que les opinions publiques des différents pays membres se mobilisent », veut croire, de son côté, Michèle Rivasi. ■

AUDREY GARRIC

### LE CONTEXTE

#### « NOVEL FOOD »

Les novel food (« nouveaux aliments » en anglais) sont des aliments ou des ingrédients dont la consommation était négligeable voire inexistante dans les pays de l'Union européenne avant le 15 mai 1997. Les animaux clonés entrent dans cette catégorie, de même que les insectes, la gomme de guar, le jus de noni, etc. Ces aliments sont définis dans le règlement européen Novel Food, adopté en 1997 et en cours de révision. La mise sur le marché européen des novel food doit d'abord être autorisée par les autorités sanitaires des États membres. La Commission européenne prend ensuite une décision, après avis éventuel de l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

#### CLONAGE

Le clonage est une technique de reproduction, en laboratoire, de gènes, cellules ou organismes, à partir d'une même cellule. Le clone obtenu par ce procédé dispose du même patrimoine génétique que son modèle original. Les techniques de clonage, utilisées depuis de nombreuses années pour produire des végétaux, ont été appliquées aux animaux depuis 1996 avec la naissance de la brebis Dolly.

« Les marchés vont passer au révélateur des élections en Europe » - Les Echos

## Les marchés vont passer au révélateur des élections en Europe

● La montée des partis radicaux anti-Union européenne fait courir un risque de volatilité accrue sur les marchés.

### MARCHÉS

Guillaume Benoist  
gbenoit@lesechos.fr

Turbulences en vue sur les marchés financiers. D'ici à la fin de l'année, pas moins de cinq élections importantes auront lieu en Europe et en Turquie, avec des enjeux considérables. Le 20 septembre, c'est la Grèce qui ouvrira le bal, avec les élections législatives, troisième scrutin depuis janvier dernier. Mais, contrairement à il y a quelques mois, ce ne sont pas elles qui inquiètent le plus. « Maintenant que Syriza a revu à la baisse ses exigences, les risques de mauvaises surprises à l'issue du vote sont relativement faibles », explique un économiste.

Un semaine plus tard, un scrutin régional sous tension se tiendra en Catalogne. Un vote que les autonomistes entendent transformer en référendum d'indépendance et qui pourrait fragiliser le pays. De quoi rendre les investisseurs soucieux. Lundi dernier, le rendement des obligations espagnoles à 10 ans a atteint 2,13 %, en hausse de 5 points de base, affichant un écart avec les titres italiens de même maturité de 24 points de base. C'est le plus important enregistré depuis août 2013. Pour Amundi, ce sont bien les incertitudes liées aux élections qui se retrouvent dans le prix des obligations espagnoles.

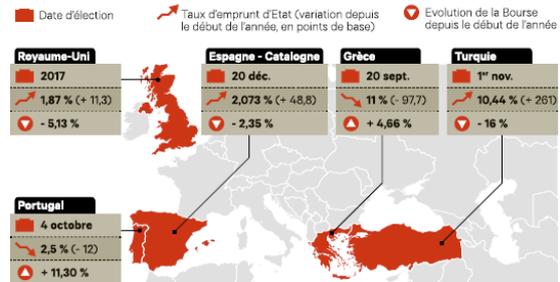
Les élections turques, qui se tiendront quant à elles le 1<sup>er</sup> novembre, ne devraient pas, comme en juin dernier, permettre de dégager une

majorité. S'ouvrirait alors une période de nouvelles discussions pour former une coalition, sans que soient prises les décisions indispensables pour redresser le pays. De quoi, selon un spécialiste du pays, renforcer la chute de la monnaie turque vers un nouveau plus bas historique.

#### Un « vote expérimental » redouté

Mais au-delà des craintes spécifiques sur des enjeux nationaux, c'est la situation politique globale en Europe qui inquiète les investisseurs. « Après plusieurs années d'austérité qui ont été particulièrement dures pour certains pays, l'euro-scepticisme a fortement progressé au sein des populations, explique David Kalfon chez Amaika

### Les élections à venir en Europe et les conditions de marché



LES ECHOS / SOURCE: BLOOMBERG

Asset Management. On pourrait alors redouter l'expression d'un « vote expérimental », bâti sur l'illusion que moins d'Europe constituerait une solution miracle, mais qui serait catastrophique.

Le premier test aura lieu le 4 octobre au Portugal. Mais, là encore, c'est l'Espagne - dont les élections législatives auront lieu au plus tard le 20 décembre - qui concentre les appréhensions. « Le risque c'est qu'en cas de victoire, Podemos, le parti d'extrême gauche, exige un moratoire sur la dette espagnole », souligne un

économiste. Avec à la clef une nouvelle crise dans la zone euro, qui toucherait aussi bien les marchés de dette que les actions. « Une forte victoire de l'extrême gauche en Espagne entraînerait un regain de volatilité significatif sur les marchés actions, avertit Christian Parisot, chez Aurel-BGC. Pour l'instant, ce scénario n'est pas le plus probable, mais il faudra suivre l'évolution des sondages. » Pour l'instant en effet, les investisseurs espèrent que l'exemple de Syriza, qui a dû finalement faire machine arrière sur plusieurs des

positions, refroidira les ardeurs des partis d'extrême gauche.

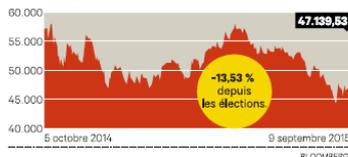
#### La menace d'un « Brexit »

En fait, la menace la plus importante ne viendra pas, pour de nombreux économistes, de la zone euro. Ils redoutent en effet particulièrement les effets du référendum britannique sur la sortie du pays de l'Union européenne, prévu en 2017. Les conséquences d'un « Brexit », tant sur le plan économique que financier, pourraient secouer durablement les marchés. ■

## Après le vote, des lendemains qui déchantent

### La Bourse de São Paulo

Indice Ibovespa, en points

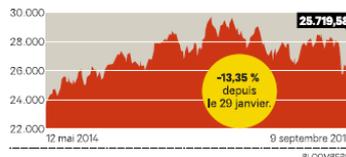


### Le Brésil, d'espoir en désespoir

Scandale Petrobras au plus haut sommet de l'Etat, récession économique (la pire depuis les années 1990), des taux d'intérêt de 14,5 % qui brident la croissance, un manque d'infrastructures et une trop forte dépendance aux matières premières : depuis la réélection de Dilma Rousseff le 5 octobre 2014, le Brésil cumule les handicaps. Les réformes se font attendre et les rumeurs de démission, démenties, du ministre des Finances, Joaquim Levy, très apprécié des milieux financiers, ont rajouté à la confusion, la semaine passée. Depuis les élections, la Bourse de São Paulo a plongé de 13,5 %.

### La Bourse de Delhi

Indice Sensex, en points

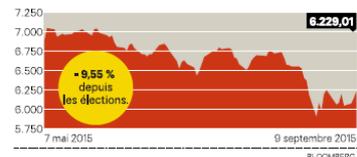


### L'Inde ou la difficulté des réformes

Cette année, l'Inde devrait connaître une croissance supérieure à celle de la Chine, autour de 7,5 %, et le pays profite aussi d'une politique accommodante de la banque centrale indienne, qui, en un an, a ramené ses taux de 8 à 7,25 %. Mais le vent d'espoir qu'avait suscité l'élection de Narendra Modi, le 12 mai 2014, est en train de tourner. Il avait porté l'indice Sensex, fin janvier, à près de 30.000 points (+ 26 % depuis l'élection). Mais, depuis, la Bourse de Delhi a plongé de 13,25 %, le marché sanctionnant les difficultés de Narendra Modi à faire passer ses réformes notamment auprès du monde rural. Sa réforme du marché du travail aurait fait descendre 150 millions d'Indiens dans la rue, selon les syndicats.

### La Bourse de Londres

Indice FTSE 100, en points



### La tentation du « Brexit »

Depuis le 7 mai 2015, la Bourse de Londres a perdu 10 % de sa valeur et le nouveau gouvernement de David Cameron a sa part de responsabilité. La perspective d'un référendum sur l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'Union européenne risque de hanter les marchés durant les mois à venir alors que le rejet de l'Europe monte dans les sondages. La victoire du camp conservateur avait pourtant été saluée par l'indice Footsie (+ 2,32 % le 8 mai), les investisseurs craignant l'absence d'une majorité au Parlement. Mais alors que l'économie britannique se porte plutôt bien, plusieurs facteurs pèsent sur la Bourse locale, dont la baisse des prix du pétrole et la force de la livre sterling.